

**ASSEMBLEE GENERALE
DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DE LA VIENNE
DU VENDREDI 18 AVRIL 2025**

Le vendredi 18 avril 2025, à 18 h, s'est tenue la 98^e assemblée générale statutaire de la Fédération départementale des Chasseurs de la Vienne, à la salle de la Hune à Saint Benoît, sous la présidence de Mr Michel CUAU, président de la FDC86.

Etaient également présents les membres du Conseil d'administration suivants :

- M. Pascal FAYOUX, vice-président
- M. Olivier DONGUY, vice-président
- M. William BOIRON, secrétaire
- M. Alain SAVY, trésorier
- M. Bernard REITZ, trésorier-adjoint

Mais aussi Messieurs Antoine BARRAULT, Bruno BOISSONNET, Emmanuel CORNU, René DULOUT, Joël GILET, Fabrice GARNIER, Joachim LAFOND, Mickaël MAITRE et Dominique ROBERT, administrateurs.

Etait excusé : Patrice NALLET, administrateur.

Participaient également :

154 Présidents ou délégués d'ACCA et d'AICA, **131** responsables de Chasses Privées, **2** chasseurs individuels, **2** associations de chasse spécialisée, représentant **7 304** voix exprimées.

A 18 h, le président prend la parole et demande une minute de silence en l'honneur des amis chasseurs disparus cette année.

Il déclare ensuite ouverte la **98^e** assemblée générale de la Fédération des Chasseurs, remercie l'ACCA et la commune de Saint-Benoît pour la location de la salle de la Hune, et remercie les personnalités présentes aux travaux :

M. Benoît PREVOST REVOL, Directeur Départemental des Territoires
M. Antoine BLED, Directeur de l'Agence Régionale de l'OFFICE NATIONAL DES FORETS
M. Sébastien CHAUVEAU, responsable départemental de l'OFB
M. Willy SCHRAEN, Président de la Fédération Nationale des Chasseurs
M. Hervé De MONVALLIER, Président du Syndicat Départemental de la Propriété Rurale
M. Jean Loup VALLEE, représentant le Président de la Chambre de l'Agriculture de la Vienne
M. Sébastien BERGER, Président de la FNSEA86
M. Patrick THEBAULT, Vice-Président de la Fédération de Pêche
M. Valentin NICOLAS, représentant Jeunes Agriculteurs Vienne
M. Patrick MINOT, Vice-Président du Syndicat Départemental de la Propriété Rurale
M. Jean Michel BOUET, M. Francis BOVIN et M. Jean Philippe CARRE, représentant la Fédération des Chasseurs de la Charente-Maritime
M. Jean Paul LAVAUD, représentant la Fédération des Chasseurs de la Haute-Vienne
M. Jean-François NEVEU, Président de l'Amicale des ACCA et AICA de la Vienne
M. Pascal PELLETREAU, Président de l'Amicale des Utilisateurs de Chiens d'arrêt
M. Christophe BEAUQUIN, Président de l'Association des Piégeurs de la Vienne

M. Alexandre MAYNARD, Président de l'AFACCC 86
M. Philippe LAGRANGE, Président du Club National des Bécassiers de la Vienne
M. Bruno DELAUNAY, Président des Chasseurs à l'Arc Poitou-Charentes
M. Alexis GAILDRAT, Vice-Président de l'Association Départementale des Equipages de Vénerie sous Terre
Mrs Jacques QUELLARD et Sylvain REVERT représentant, l'association des gardes particuliers de la Vienne

Me Jean-Philippe LACHAUME, Avocat à la Cour
M. Geoffrey LAFRECHOUX, Expert-Comptable
M. Jérôme BREUIL, Huissier de Justice
M. Jean Michel MINGOT et M. PERRIN, Assureurs
M. Pascal PICHAULT, M. Joel DELIQUET et M. Dominique CHASSEPORT, Estimateurs
Mme. Agathe RAIMBERT

LA PRESSE

M. Alain DEFAYE, Directeur Départemental de la Nouvelle République/Centre Presse
M. Charles-Henri BACHELIER, Directeur du Journal Nos Chasses
M. Bernard BILLY, Journaliste

Et présente les excuses de :

M. Jean Marie GIRIER, Préfet du département de la Vienne
Mr Nicolas TURQUOIS , Député de la Vienne
M. Bruno BELIN , Sénateur de la Vienne ,
M. Alain PICHON , Président du Conseil Départemental , de la Vienne
Mme. Bénédicte CARTELIER, Sous-Préfète de Montmorillon
M. Christophe PECATE, Sous-Préfet de Châtellerault
M. Etienne BRUN-ROVET, secrétaire général de la Préfecture de la Vienne
M. Cyril LACOMBE, Procureur de la République
M. Michel BOBIN, Délégué du Procureur
M. Bernard PETERLONGO , Maire de ST Benoit ,
Mme Florence JARDIN , Présidente de la Communauté Urbaine , du Grand Poitiers
M. Henri SABAROT, Président de la Fédération des Chasseurs de la Gironde
M. Philippe ETCHEVESTE, Président de la Fédération des Chasseurs des Pyrénées Atlantiques
M. Robert MADUPUY, Président de la Fédération des Chasseurs de la Corrèze
M. Laurent VICINI, Président de la Fédération des Chasseurs du Lot et Garonne
M. Jean-Luc DUFAU , Président de la Fédération des Chasseurs des Landes
M. Michel AMBLARD , Président de la Fédération , des Chasseurs de la Dordogne
Mme Claire THIERIOT , Présidente de la Fédération des Chasseurs de la Creuse
M. Patrick MERCIER, Vice-Président du CNPF Nouvelle Aquitaine
M. Laurent BESNAULT, Vice-Président de l'AFEVST
M. Régis de LA FOUCHARDIERE, Délégué Départemental pour la Grande Vénerie

A 18h05, Michel CUAU s'exprime ensuite en ces termes :

«Madame la Directrice de cabinet du préfet de la Vienne, Monsieur le député, Madame la Vice-Présidente du Conseil Départemental, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, chacun en vos grade et qualité, Chers Amis chasseurs.

Une nouvelle année cynégétique se termine et avec elle des tableaux de chasse grands gibiers toujours plus importants. Malheureusement, le petit gibier ne suit pas la même

courbe ascendante et c'est bien là l'une des préoccupations majeures que nous allons devoir aborder, et ce le plus rapidement possible. Pourquoi ? Tout simplement parce que la raréfaction du petit gibier et celle de nos chasseurs sont étroitement liées.

Afin de pouvoir réellement identifier les raisons de ces abandons, votre Fédération a décidé de réaliser une enquête auprès des 2 600 chasseurs n'ayant pas repris de validation depuis la saison 2022/2023. Les réponses à cette enquête à laquelle plus de 400 chasseurs ont répondu sont sans équivoque. Seules les raisons de santé ne sont pas de notre ressort. Pour le reste, la diminution du petit gibier, la réglementation cynégétique nationale voire européenne, fédérale et territoriale trop complexe ainsi que les prix pratiqués à tous les niveaux, font que les chasseurs jettent l'éponge. Le retour en grâce des espèces de petits gibiers et un règlement plus simple ainsi qu'une attention particulière des territoires à leur égard pourraient les faire revenir.

Mesdames, Messieurs les responsables de territoires, chacun à notre niveau, nous allons devoir apporter notre pierre à l'édifice pour inverser cette courbe négative qui dure depuis trop longtemps. Si rien n'est fait dans les cinq années qui viennent, la courbe actuelle ne fera que s'aggraver et nous plongera dans un monde marginal. Je n'ai pas besoin de vous détailler le sort réservé aux marginaux dans le monde d'aujourd'hui.

Nous n'avons pas d'autres choix que de réussir cet ambitieux projet. Le Conseil d'Administration et les techniciens de votre fédération vont devoir plancher afin de vous proposer rapidement de nouvelles propositions. Je n'ose pas me dire qu'il est trop tard. Mon optimisme me laisse à penser que l'on peut gagner cette partie avec l'envie et le courage. Nous pouvons sauver ce pan de la chasse départementale pour les générations futures.

Il est impératif pour notre survie que les efforts engagés depuis plusieurs années se poursuivent et s'accélèrent car, comme je le répète fréquemment, le recrutement de nouveaux chasseurs passera par la chasse du petit gibier. Le sanglier en battue permet de maintenir les effectifs de chasseurs plus « mûrs » qui constitue, il faut le reconnaître, aujourd'hui la base des chasseurs.

Tout miser sur la chasse du sanglier et du grand gibier plus généralement serait une erreur qui pourrait être préjudiciable à moyen et long terme.

Concernant la reconquête du petit gibier, la Fédération vous propose déjà plusieurs possibilités, notamment grâce aux contrats « petits gibiers ». Ces dispositifs permettent de lancer de véritables stratégies en avançant à votre rythme et s'adaptent aux contextes de chaque territoire. Avec des aides financières pouvant atteindre 2 500 €, je vous invite à prendre contact avec vos administrateurs ou le technicien de votre secteur pour étudier la faisabilité de ces opérations.

Concernant l'aménagement du territoire, action majeure de votre fédération depuis de nombreuses années, de multiples programmes sont engagés que ce soit pour la mise en place de couverts faunistiques, de plantation de haies ou du maintien des chaumes de céréales. L'ensemble de ces actions est réalisé en association avec les agriculteurs et bénéficie du versement de subventions de nos partenaires, que je tiens à remercier chaleureusement. Comme vous le présentera en fin de soirée mon collègue Joël GILET, l'aménagement du territoire et la reconquête du petit gibier sont entremêlés. Malheureusement, il faut reconnaître que dans certains secteurs, trop peu d'actions sont engagées pour avoir un réel impact sur le milieu.

A ce titre, il est fort dommage que nous n'arrivions pas à mobiliser davantage autour du programme chaumes. Ce type d'aménagement permet de proposer un couvert intéressant

pour les chasseurs de petit gibier en début de saison. Des mesures d'accompagnement financier existent, il faut les utiliser pour offrir à nos chasseurs des territoires intéressants. C'est là l'une de leurs attentes.

Sur cette thématique de l'aménagement du territoire, une fois encore, et, contrairement aux informations colportées par nos opposants, les chasseurs ont bien toute leur place dans la sauvegarde de la biodiversité.

Concernant le grand gibier, là aussi votre Fédération n'est pas restée inactive. Des nouveautés ont vu le jour malgré des contraintes de plus en plus lourdes.

Les chasseurs de la Vienne se sont activement engagés dans la collecte des déchets de venaison.

Ce programme innovant est financé exclusivement par vos cotisations, avec plus de 80 000 € par an. Certes, cette collecte bénéficie aux chasseurs mais elle est un plus indéniable pour l'environnement, en proposant une alternative écologique au traditionnel enfouissement.

Votre Fédération s'est également lancée dans l'élaboration d'un programme destiné à la valorisation de la venaison du grand gibier. Pour certains territoires, cela pourra représenter une aide financière appréciable et permettre d'assurer des prélèvements toujours plus nombreux dans un contexte de limitation des dégâts.

Le partage et la gastronomie sont des vecteurs de communication majeurs qui pourraient indéniablement nous rapprocher du grand public malheureusement parfois si critique envers nos actions.

Toujours concernant le grand gibier, je me dois hélas d'aborder la question des dégâts causés aux cultures agricoles.

Comme vous pourrez le constater dans l'intervention du trésorier de la Fédération, les dépenses des dégâts de grand gibier représentent la charge financière la plus importante de notre fédération et si nous n'y prenons pas garde, elles pourraient impacter sérieusement le fonctionnement de la structure dans les années à venir.

Pour faciliter les prélèvements, l'usage de la chevrotine pour les chasses collectives aux sangliers a été autorisé dans notre département. Cette modification réglementaire fait écho au sondage réalisé auprès des responsables de territoires qui, à plus de 70%, ont sollicité le retour de cette munition. Avec plus de 480 sangliers prélevés et plus de 150 territoires utilisateurs, il faut bien reconnaître que cette chevrotine était attendue par certains territoires.

L'abrogation de l'arrêté préfectoral de sécurité publique limitant l'usage des armes à feu dans le périmètre des 150 mètres autour des habitations a facilité les interventions de nombreux territoires confrontés à une urbanisation croissante. Attention, bien que pour les territoires privés cette disposition n'impose pas de formalité complémentaire, pour les ACCA, elle nécessite d'avoir obtenu au préalable une autorisation écrite du propriétaire foncier des parcelles autorisant l'ACCA à chasser sur ses parcelles.

A cet arsenal, il faut également ajouter les nouvelles dispositions permettant de chasser le sanglier à poste fixe, matérialisé autour des parcelles agricoles en cours de récolte.

J'espère que ces diverses mesures nous permettront de poursuivre la diminution des superficies détruites.

La gestion des dégâts de sangliers et des prélèvements étant devenue une nécessité, la chasse de cette espèce sera désormais possible toute l'année. A compter de 2025, il sera

possible de chasser en avril et mai pour la protection des semis à l'approche et à l'affût sur autorisation préfectorale, voire en battue à titre exceptionnel.

Attention, car ces nouvelles périodes de chasse ne s'appliquent pas à l'espèce renard, dont le tir en période anticipée n'est possible que pour les mois de juin et de juillet.

Là encore, nous sommes confrontés à des incohérences réglementaires qui ne simplifient rien. Dans le même registre, nous pouvons aborder l'épineuse question de l'agrainage du grand gibier. Dans ce domaine, les nouvelles normes sont assez stupéfiantes. Désormais, l'agrainage n'est autorisé que deux jours fixes par semaine et pour une quantité maximum de 50 kg pour 100 ha. Je laisse le soin aux agents verbalisateurs de trouver la méthode de contrôle mais cela risque d'être compliqué.

Cependant, restons optimistes car après une forte augmentation lors de la saison 2022/2023, les dégâts de la saison 2023/2024 sont en nette diminution avec une baisse très significative de 30% des superficies détruites. Comme vous pourrez également le constater lors de l'exposé du bilan financier, cette chute des superficies, associée à la diminution des tarifs des denrées agricoles, ont permis une baisse importante des charges de la section analytique dégâts. Cette situation, assez exceptionnelle, il faut bien le reconnaître, nous permet pour le prochain budget de vous proposer une diminution substantielle des recettes nécessaires aux fonctionnement de la partie dégâts. C'est pourquoi, il vous sera proposé pour la saison 2025/2026, une diminution des tarifs des différents bracelets ainsi que de la taxe à l'hectare différenciée.

Cette diminution des dégâts n'aurait pas été possible sans l'implication de l'ensemble des membres des commissions techniques locales qui œuvrent bénévolement pour la maîtrise de ces dégâts de grand gibier. Qu'ils en soient remerciés.

Là encore, n'en déplaise à certains, ce ne sera pas le cas dans de nombreux départements. C'est bien la preuve que lorsque que nous prenons ensemble les décisions qui s'imposent, nous pouvons limiter très sérieusement les désagréments sur le terrain.

Pour autant, nous devons rester vigilants. N'oublions pas que la chasse est un mode de vie. A tous ceux qui veulent nous limiter à une fonction de régulateurs, je dis non. Notre métier n'est pas chasseur ! C'est notre passion !

Sur le sujet de la « régulation » de la faune sauvage, 2025 était une année de renouvellement des lieutenants de louveterie. Leur fonction est d'intervenir pour la maîtrise des dégâts de grand gibier et pour les problèmes de sécurité publique. Ces interventions sont mises en œuvre en complémentarité des actions réalisées par les détenteurs de droit de chasse, uniquement si ceux-ci sont dans l'incapacité d'intervenir pour différentes raisons ou lorsque qu'il y a défaillance notoire et absence de réaction des chasseurs locaux. Ces opérations de destructions administratives sont exécutées sous l'autorité préfectorale. Mesdames, Messieurs, je vous invite à prendre en considérations ces remarques pour éviter que l'on connaisse trop souvent des tirs de nuit de destruction qui ne font qu'apporter incompréhension et rancœur.

Comme vous avez pu le constater, le nombre des circonscriptions des louvetiers a été augmenté pour répondre aux dégâts en zone urbaine mais également pour se « préparer » au retour du loup dans notre département.

Le loup, grand sujet d'avenir. Là encore je ne comprends pas bien. On me demande de me préparer à son arrivée mais lorsque je vois ce qui se passe avec le loup dans les Alpes, le lynx dans le Jura, l'ours dans les Pyrénées et tous les ennuis que cela procure pour les acteurs de terrain locaux, je n'ai pas réellement envie de me préparer à son arrivée mais plutôt

aux solutions à mettre en œuvre pour protéger les intérêts agricoles et cynégétiques. Je pense que la nuance à son importance et qu'il serait bon de philosopher sur la question. Lorsque j'assiste à des réunions, je vous assure que les propos sont très différents selon les organisateurs. Qui dois-je croire, la question est posée. Je ne sais pas si un jour quelqu'un pourra me certifier que la bonne réponse est la sienne. Dans l'attente, j'essaie d'y voir plus clair mais j'avoue : je pense qu'il est déjà trop tard et qu'il faut se résoudre à admettre ce qui se passe dans certaines régions françaises où des espèces sauvages ont quasiment disparues, comme le mouflon par exemple.

Toujours soucieux de bonnes relations avec la profession agricole, je profite de ce moment pour adresser mes félicitations à Mr Philippe TABARIN et à son équipe pour leur réélection à la tête de la Chambre d'Agriculture de la Vienne.

Cependant, tout n'est pas rose avec nos partenaires du monde agricole, notamment en matière de gestion du petit gibier. En effet, depuis la saison dernière, nous observons une recrudescence des contentieux pour des dégâts de lièvres sur tournesol dans plusieurs ACCA. Certaines ont vu leur responsabilité financière engagée et, dans une procédure, la Fédération des Chasseurs a également été condamnée à la réparation du préjudice. Sur ce dossier, ce n'est pas tant le préjudice financier qui importe mais plutôt les points reprochés aux ACCA ainsi qu'à la Fédération. En effet, il va falloir que les responsables de territoires et votre fédération disposent de pouvoirs de divination avant la fixation des quotas de prélèvements de lièvre et lors du classement des parcelles en réserves de chasse.

Comment pouvons-nous anticiper tous les 5 ans l'assolement des parcelles au sein de ces réserves et comment pouvons-nous prévoir un an à l'avance le niveau de la population de lièvre qui sera présente sur ces parcelles. Quoi qu'il en soit, c'est pour éviter de tels extrêmes et de nouvelles battues administratives de lièvres sur réserves que la Fédération a demandé la modification du plan de gestion afin de vous permettre de réaliser une partie de votre quota d'attribution sur ces dernières.

Au niveau juridique, cette année a été riche et intense en raison d'attaques de nos opposants. L'année dernière, je vous informais de l'attaque de l'association "DMA" concernant l'arrêté d'ouverture et de fermeture annuel pour la chasse de certaines espèces d'oiseaux sur les zones Natura 2000. Cette association a procédé en deux temps. Dans un premier temps, il y a eu une attaque sur le fond qui est toujours en cours. Dans un second temps, elle a attaqué sous la forme d'un référé de suspension qui a été jugé "en urgence" en date du 4 octobre 2023 par le Tribunal Administratif de Poitiers. La Fédération et la Préfecture ont obtenu gain de cause.

Autre espèce sur le devant de la scène juridique : le blaireau, qui, d'après les chiffres de la saison, provoque plus de 420 000 € de dégâts, un montant qui dépasse les derniers chiffres de l'espèce sanglier. Sur ce dossier, je tiens à remercier l'implication de la profession agricole, notamment la Chambre d'Agriculture de la Vienne car il semble que notre courrier commun ait porté ses fruits. Cependant, nous devons rester mobilisés car le « combat » est loin d'être gagné. Souvenons-nous qu'un jugement défavorable a été rendu par le Tribunal Administratif de Poitiers en date du 25 juillet 2024 sur ce dossier. A la suite de ce jugement, le ministère a souhaité faire appel de cette décision. La Fédération s'est portée bien évidemment de nouveau intervenant volontaire dans cette affaire.

Est-ce bien raisonnable d'interdire la période complémentaire de vénérerie du blaireau, seule période de chasse efficace pour lutter contre les nuisances provoquées par cette espèce ? Là encore, pour satisfaire les envies anti chasse de certains, la justice pousse le bouchon vraiment trop loin. Les dégâts de loup sont indemnisés par l'Etat Français, les dégâts

de grand gibier par les chasseurs, ceux provoqués par le blaireau par personne. Je pense que le monde agricole peut crier à l'injustice et devrait demander à ceux qui souhaitent le protéger avec l'aide de la justice de financer ces dégâts.

Malgré toutes ces nombreuses attaques et incohérences, nous devons avancer et poursuivre nos efforts pour sauver la chasse des grandes menaces qui la guettent.

Chercher le soutien partout où cela est possible. Je pense en premier lieu aux pêcheurs, aux agriculteurs qui, comme nous, sont les pestiférés de la nature. Et oui, porteurs de fusils, de cannes à pêche ou de pulvériseurs, nous ressentons la même antipathie de la part de ce monde écologiste.

Mesdames, Messieurs les élus de tous niveaux, je vous demande de soutenir cette activité qui est la nôtre. La chasse est une activité légale.

Est-ce surréaliste de demander aux pouvoirs publics ainsi qu'aux élus de la République de nous accompagner dans la réalisation de nos missions de services publics que l'Etat nous a « gentiment » transféré et que nous sommes aujourd'hui les seuls à financer ? Les Fédérations des chasseurs sont aujourd'hui les seules associations loi 1901 avec de telles obligations. Devons-nous continuer à œuvrer seuls et ou bien devons-nous décider de laisser fusils et carabines dans leur étuis ?

Je ne veux plus que l'on s'intéresse à nous uniquement lors des échéances électorales et, par la suite, que nous retournions aux oubliettes. Ce n'est pas ma conception de la représentativité du monde cynégétique. La chasse regroupe tous les courants politiques de France sauf peut-être les intégristes verts. C'est pour cela que je vous demande de prendre en considération les demandes des chasseurs et de nous soutenir devant les attaques en règles de l'Union européenne, que ce soit au niveau des chasses traditionnelles, de la directive oiseau ou autre sujet d'actualité. De même, lorsque des associations anti-chasse qui souvent ne représentent qu'eux-mêmes et attaquent sans relâche avec l'argent du contribuable tout ce qui est en lien avec le monde cynégétique, nous aimerais un peu plus de soutien de la part du monde politique.

Cette année encore, l'interdiction de chasser le dimanche et lors des jours fériés refait surface avec l'aide complice de certains médias bien-pensants. Je crois savoir que plus de la moitié des chasseurs sont des actifs qui profitent du repos dominical pour pratiquer leur passion. Passion qui en vaut bien d'autres. Mesdames, Messieurs, les élus, je compte sur vous pour défendre notre vision lors des prochaines attaques à l'Assemblée ou au Sénat, qui ne devraient pas tarder.

Pour faire entendre la voix des chasseurs et présenter les diverses revendications du monde cynégétique, il est prévu un mouvement national d'envergure le 17 mai prochain à l'initiative de la Fédération Nationale des Chasseurs. Pour ce faire, il vous sera demandé de vous rassembler devant chaque Mairie pour remettre à tous les maires une copie du manifeste qui a été inséré dans votre dossier. Dans les jours qui viennent, vous recevrez une circulaire vous expliquant les diverses modalités d'intervention.

Avant de conclure, je tiens à remercier le Président du Conseil Départemental de la Vienne, Alain PICHON, et ses services, pour l'écoute qu'ils ont à l'égard du monde de la chasse, pour leur soutien financier, permettant ainsi la réalisation de nos divers programmes d'actions.

Monsieur le Député, je tiens également à vous remercier pour votre présence à cette Assemblée Générale et pour l'écoute dont vous faites preuve.

Chers Amis Chasseurs, notre force est dans notre vision d'une écologie progressiste qui n'est pas en contradiction avec le respect des traditions. Comme beaucoup de ruraux, nous ne supportons plus l'écologie punitive, doctrinaire et idéologique.

Chers Amis Chasseurs, vous pouvez compter sur moi pour défendre la chasse et notre besoin essentiel de reconnexion à la nature !»

A 18h25, le président présente la 1ere résolution à faire adopter : les modalités de vote pour cette AG. Comme la saison dernière, il propose que l'approbation du rapport moral et d'activité, le vote du bilan, du budget se fasse à main levée, encadré par l'huissier de justice Me Jérôme BREUIL.

Concernant la ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur et le vœu déposé par l'amicale des ACCA / AICA de la Vienne, il propose que le vote se déroule à bulletin secret par l'intermédiaire du bulletin qui a été remis aux chasseurs lors de l'émarginement. Conformément à l'article 11 alinéa 109 des statuts de la Fédération des Chasseurs de la Vienne, et après avoir été validé par l'Assemblée générale en début de séance, l'ensemble des dispositions et résolutions hors ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur sera adopté par un vote à main levées.

Le président propose enfin que le dépouillement des bulletins soit réalisé par la suite sous le contrôle de l'huissier de justice, Me BREUIL, assisté par 6 assesseurs et indique que les résultats seront communiqués lors du cocktail.

Nom des scrutateurs : Mrs Jacques Blanchard, Jean-Jacques Stecker, Gilles Perry, Jacques Belin, Pascal Heraud, Fabrice Bordeau.

Après l'ouverture des urnes, les scrutateurs ont retiré **284 bulletins de vote**, représentant **7 304 voix exprimées**.

Ensuite, Michel CUAU propose que le bureau de cette assemblée générale soit le même que celui de la Fédération. En effet, l'article 11-117^{ème} alinéa indique que le président de la Fédération, ou un vice-président s'il est empêché, dirige avec le concours du bureau de la Fédération les travaux de l'assemblée générale. Soumise au vote, l'assemblée générale accepte.

Avant de débuter les rapports statutaires, le président rappelle aussi que le compte-rendu de l'assemblée générale du 30 mars 2024 était consultable au siège de la Fédération et sur son site Internet, conformément à l'article 11 des statuts de la Fédération et comme cela est réalisé depuis plusieurs années. Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu de l'assemblée générale 2024 est approuvé.

RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITE

Présenté par Monsieur William BOIRON, Secrétaire

Présentation introductory par le secrétaire du changement de format.

« Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Chers Amis Chasseurs,

Il m'appartient de vous présenter, le compte rendu de l'activité de votre Fédération pour la saison cynégétique 2023/2024.

Comme la saison passée et comme cette formule semble avoir satisfait le plus grand nombre, mon traditionnel rapport sera remplacé par une vidéo retracant l'essentiel de l'activité de la saison écoulée.

En accompagnement de cette vidéo, il vous a été distribué un exemplaire du rapport moral et d'activité pour la saison 2023/2024. »

Lancement de la vidéo.

L'Assemblée générale approuve le rapport d'activité de la saison cynégétique 2023/2024.

RAPPORT FINANCIER Exercice 2023/2024

Présenté par Monsieur Alain SAVY, Trésorier

« Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Chers Amis,

J'ai l'honneur de vous présenter les comptes de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024. Cette année, afin d'être dynamique, ce bilan va vous être présenté sous format vidéo.»

Lancement de la vidéo.

RAPPORT DE L'EXPERT COMPTABLE bilan au 30 juin 2024

Présenté par Monsieur Geoffrey LAFRECHOUX, expert-comptable

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

M. LAFRECHOUX a présenté, en complément des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, les comptes de bilan de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Vienne pour l'exercice clos au 30/06/2024.

Voici son rapport.

ASSO DES CHASSEURS DE LA VIENNE

Comptes annuels
Bilan au 30/06/2024

2134 route de Chauvigny
86550 MIGNALOUX BEAUVOIR
SIRET : 78154983700032

IN EXTEENO POITIERS PROVIDENCE

8 rue de la Providence
86000 Poitiers

Tél : 05 49 01 75 91
Fax

Sommaire

ATTESTATION

Attestation avec conclusion favorable sans observation	1
--	---

COMPTES ANNUELS

Bilan Actif	2
-------------	---

Bilan Passif	3
--------------	---

Compte de résultat	4
--------------------	---

Compte de résultat (Suite)	5
----------------------------	---

Annexe au bilan association	6
-----------------------------	---

Règles et méthodes comptables	7
-------------------------------	---

ANNEXE notes complémentaires	9
------------------------------	---

Etat des immobilisations	10
--------------------------	----

Etat des amortissements	11
-------------------------	----

Etat des créances	12
-------------------	----

Etat des dettes	13
-----------------	----

Variation des fonds propres 431-5	14
-----------------------------------	----

Variation des fonds dédiés et reportés	15
--	----

Etat des provisions et dépréciations	17
--------------------------------------	----

Tableau de mouvements des subventions d'investissement	18
--	----

Tableau de subventions d'exploitations	19
--	----

Charges à payer et produits à recevoir	20
--	----

Produits et charges constatés d'avance	21
--	----

Détail du résultat exceptionnel	22
---------------------------------	----

DÉTAIL DES COMPTES

Bilan Actif détaillé	23
----------------------	----

Bilan Passif détaillé	25
-----------------------	----

Compte de résultat détaillé	27
-----------------------------	----

Attestation

Attestation

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de 'l'association' DES CHASSEURS DE LA VIENNE relatifs à la période du 01/07/2023 au 30/06/2024 qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	7 193 195 €
Produits d'exploitation :	3 076 579 €
Résultat net Comptable :	442 093 €

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil National de l'Ordre des Experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à POITIERS

Le 29/10/2024

M Geoffrey LAFRECHOUX
Expert-comptable associé

Comptes annuels

Bilan Actif

	Du 01/07/2023 au 30/06/2024		Au 30/06/2023	
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres immobilisations incorporelles	123 475	122 321	1 154	2 719
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	367 333	180 708	186 625	189 972
Constructions	1 539 114	1 207 624	331 490	368 688
Installations techniques, matériel et outillages industriels	209 504	162 306	47 198	40 332
Autres immobilisations corporelles	542 922	465 741	77 181	90 996
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	1 909		1 909	1 909
Prêts				
Autres immobilisations financières	840		840	840
TOTAL I	2 785 097	2 138 701	646 397	695 456
Comptes de liaison	II			
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et encours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	832 233		832 233	785 557
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	242 082		242 082	247 487
Valeurs mobilières de placement	1 700 000		1 700 000	200 000
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	3 601 066		3 601 066	4 598 975
Charges constatées d'avance	171 417		171 417	131 439
TOTAL III	6 546 798		6 546 798	5 963 458
Frais d'émission des emprunts	IV			
Primes de remboursement des obligations	V			
Ecarts de conversion actif	VI			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	9 331 895	2 138 701	7 193 195	6 658 914

Bilan Passif

	30/06/2024	30/06/2023
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	504 742	504 742
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	669 020	589 765
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves	3 755 913	3 817 735
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	442 093	17 433
	Situation nette	5 371 768
	TOTAL I	5 397 053
	II	4 954 202
Comptes de liaison		
FONDS REPORTÉS ET DÉDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	104 520	105 511
	TOTAL III	104 520
	105 511	
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	261 667	281 896
	TOTAL IV	261 667
	281 896	
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	63 467	72 709
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	89 898	112 061
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	301 519	259 079
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	46 066	48 114
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	929 005	825 341
	TOTAL V	1 429 955
	VI	1 317 305
Ecarts de conversion passif		
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	7 193 195
		6 658 914

Compte de résultat

	30/06/2024	30/06/2023
Produits d'exploitation		
Cotisations	1 440 302	1 265 804
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	27 240	34 069
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	693 071	653 765
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	318 811	244 681
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats	8 324	7 867
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	313 003	396 065
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	169 217	274 288
Utilisations des fonds dédiés	105 511	111 596
Autres produits	1 100	1 652
TOTAL I	3 076 579	2 989 788
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	440 558	774 416
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	635 149	635 040
Aides financières	372 559	416 395
Impôts, taxes et versements assimilés	65 391	60 315
Salaires et traitements	596 578	526 866
Charges sociales	258 706	252 727
Dotations aux amortissements et dépréciations	88 767	93 923
Dotations aux provisions	133 752	153 981
Reports en fonds dédiés	104 520	105 511
Autres charges	1 435	1 509
TOTAL II	2 697 415	3 020 683
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	379 164	-30 895
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	73 292	729
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	73 292	729
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	527	572
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	527	572
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	72 764	157
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	451 929	-30 737

'Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels'

Compte de résultat (Suite)

		30/06/2024	30/06/2023
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion		11 137	56 189
Sur opérations en capital			
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		TOTAL V	11 137
		56 189	
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion		349	598
Sur opérations en capital		3 574	7 420
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		TOTAL VI	3 922
		8 018	
	RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	7 215	48 170
Participations des salariés aux résultats	VII		
Impôts sur les bénéfices	VIII	17 050	
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	3 161 008	3 046 706
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	2 718 915	3 029 273
	EXCEDENT OU DEFICIT	442 093	17 433
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat		38 799	
	TOTAL	38 799	
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole		38 799	
	TOTAL	38 799	

ANNEXE

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 30/06/2024 dont le total du bilan avant répartition est de 7 193 195 Euros, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de : 442 093 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2023 au 30/06/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

PRESENTATION GENERALE

Activité de l'Association :

La fédération départementale de la chasse 86 participe à la mise en valeur du patrimoine cynégétique du département de la Vienne, à la protection et à la gestion de la faune sauvage ainsi que de ses habitats. Elles assurent la promotion et la défense de la chasse ainsi que des intérêts de leurs adhérents.

La Fédération départementale des chasseurs de la Vienne s'articule autour d'un Conseil d'Administration composé de 16 membres élus, renouvelable tous les six ans et d'un bureau, composé d'un président, de deux vice-présidents, d'un trésorier, d'un trésorier adjoint, et d'un secrétaire, élu par le Conseil d'Administration.

Quatorze salariés répartis en deux services : LES SERVICES ADMINISTRATIFS et LE SERVICE TECHNIQUE assurent le fonctionnement quotidien et les missions techniques de terrain.

La Fédération des Chasseurs est elle-même représentée au sein de la Fédération Régionale des Chasseurs de la Nouvelle AQUITAINE, qui constitue un interlocuteur privilégié à l'échelon régional, et a été associée à l'élaboration des Orientations régionales de gestion de la faune sauvage et d'amélioration de la qualité de ses habitats.

La Fédération est agréée au titre de la protection de l'environnement.

Lieu d'exploitation de l'activité de l'Association :

Le département de la Vienne (86).

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 30/06/2024 dont le total du bilan avant répartition est de 7 193 195 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 442 093 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2023 au 30/06/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits caractéristiques

La fédération départementale des chasseurs de la vienne a reçu une attribution financière exceptionnelle de la part de l'Etat pour l'aider à faire face aux indemnisation des dégâts de gibier (sur les dossiers dont l'expertise est définitive au 31/12/2023).

Le montant de cette subvention exceptionnel est de 231 059 € sur l'exercice clos au 30/06/2024.

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

NEANT

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Emprunts

Le montant restant à rembourser au 30/06/2024 est de 63 467 euros.

Contributions volontaires en nature

Le nombre d'heure de bénévolat réalisé par les administrateurs a été estimé pour l'exercice à 1 340 heures.

Ces heures ont été valorisées avec un taux horaire moyen calculé sur les salaires du 1er semestre 2024 du personnel de la fédération de chasse de la VIENNE ainsi que l'application du taux de charge sociale patronale moyen de l'exercice.

Ces prestations bénévoles ont été valorisées à 38 799 € au 30/06/2024

Régime fiscal

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun.

Un impôt sur les sociétés est cependant calculé sur ses produits de placements financiers pour 17 050 € au 30/06/2024

Rémunérations versées à certains dirigeants

Conformément au Code Général des Impôts (articles 261, 7, 1°d du CGI et 242C-1 de l'annexe II), l'entité rémunère X dirigeant (s) sans remettre en cause le caractère désintéressé de sa gestion. A ce titre, la rémunération versée à ces dirigeants au cours de l'exercice clos le 30/06/2024 s'élève à :

	Rémunérations	Avantages en nature
Directeur	62 302 €	

ANNEXE Notes complémentaires

I.F.C./ Provision pour engagements retraite

Les modalités de calcul de l'indemnité de fin de carrière sont les suivants :

- > Application de la convention collective nationale des personnels des structures associatives cynégétiques;
- > Base salaire moyen : 1/12 de la rémunération de la période.
- > Taux d'actualisation retenu = 3.6%
- > la provision inscrite au bilan correspond au montant de l'engagement au 30/06/2024 soit 138 185 euros.

La table de mortalité retenue pour le calcul de la provision est basé sur celle validé par l'INSEE 2018-2020.

Subventions d'investissements :

Les subventions d'investissements sont comptabilisées à la date de leur attribution et reprise au compte de résultat au rythme d'amortissement des immobilisations auxquelles elles se rattachent.

AUTRES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES :

> Montant global des 3 plus hautes rémunérations de la Fédération au 30/06/2024 : 156 049 euros

> Une valorisation des RTT non prises à la date de clôture est pratiquée et enregistrée en charges au 30/06/2024 :

calcul RTT au bilan : 10 238 euros

charges sur RTT : 5 152 euros

> Une valorisation des congés et jours de repos placés sur le CET (Compte Epargne Temps) à la date de clôture est pratiquée et enregistrée en charge au 30/06/2024 :

calcul CET au bilan : 71 558 €

charges sur CET : 10 303 €

> La valorisation de la provision des indemnisations à venir et des honoraires des estimateurs au 30/06/2024 a été pratiquée selon les mêmes critères que l'année précédente. Elle s'élève au 30/06/2024 à 123 482 €

> Un produit à recevoir de 202 422 €, correspondant aux contributions financières pour les projets de protection et de développement de la biodiversité, a été provisionné dans les comptes au 30/06/2024.

Etat des immobilisations

CADRE A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements
Frais d'établissement et de développement			
Donations temporaires d'usufruit			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	122 395		1 080
	TOTAL	122 395	1 080
Terrains	367 333		
Constructions :	1 533 509		5 605
- Sur sol propre			
- Sur sol d'autrui			
- Générales, agencements et aménagements constructions			
Installations :	194 247		15 257
- Techniques, matériel et outillage			
- Générales, agencements et aménagements divers	43 920		9 463
- De transport	191 329		
Matériel :	211 446		5 796
- De bureau et informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers	78 461		2 507
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
	TOTAL	2 620 246	38 627
Participations évaluées par mise en équivalence			
- Participations			
Autres :	1 909		
- Titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	840		
	TOTAL	2 749	
	TOTAL GENERAL	2 745 390	39 707
CADRE B	Diminutions	Valeur brute des immos en fin d'exercice	Réévaluation légale ou éval. par mise en équival.
	Virement	Cession	Valeur d'origine des immos en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement			
Donations temporaires d'usufruit			
Autres postes d'immobilisations incorporelles		123 475	
	TOTAL	123 475	
Terrains		367 333	
Constructions :		1 539 114	
- Sur sol propre			
- Sur sol d'autrui			
- Gales, agencets et aménagt. const.			
Installations :		209 504	
- Techniques, matériel et outillage			
- Gales, agencets et aménagt. divers	53 383		
- De transport	191 329		
Matériel :		217 242	
- De bureau et informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers		80 968	
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
	TOTAL	2 658 873	
Participations évaluées par mise en équivalence			
- Participations			
Autres :	1 909		
- Titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	840		
	TOTAL	2 749	
	TOTAL GENERAL	2 785 097	

'Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels'

Etat des amortissements

CADRE A - Situations et mouvements de l'exercice	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminu.	Montant en fin d'exercice
Frais d'établissement et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	119 677	2 645		122 321
	TOTAL	119 677	2 645	122 321
Terrains	177 361	3 348		180 708
Constructions : - Sur sol propre	1 164 821	42 802		1 207 624
- Sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	153 914	8 391		162 306
Installations générales, agencements et aménagements divers	39 875	1 999		41 874
Matériel de transport	127 710	23 803		151 513
Matériel de bureau et informatique, mobilier	188 249	5 519		193 768
Emballages récupérables et divers	78 326	260		78 586
	TOTAL	1 930 258	86 122	2 016 379
	TOTAL GENERAL	2 049 934	88 767	2 138 701
CADRE B - Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires	Dotations		Reprises	Mouvement net des amort. à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif exceptionnel
Frais d'établissement et dvp.				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immo. incorp.				
	TOTAL			
Terrains				
Constructions : - Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
Inst. gales, agenc. et aménag. des construc.				
Inst. tech. mat. et outil. indus.				
Inst. gales, agenc. et aménag. divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau et info. mob.				
Emballages récup. et divers				
	TOTAL			
Frais d'acq. de titres de particip.				
	TOTAL GENERAL			
	DOTATIONS NON VENTILEES	REPRISES NON VENTILEES	TOTAL GENERAL NON VENTILE	
CADRE C - Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices		Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dot. exercice aux amort.
				Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Etat des créances

CREANCES	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	840		840
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés	832 233	832 233	
Reçues sur legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 994	1 994	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	240 088	240 088	
Charges constatées d'avance	171 417	171 417	
TOTAL	1 246 572	1 245 732	840

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice 9 242

Commentaire

Etat des dettes

DETTES	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit : - A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	89 898	89 898		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	162 176	162 176		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	116 931	116 931		
Impôts sur les bénéfices	17 050	17 050		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés	5 362	5 362		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	46 066	46 066		
Produits constatés d'avance	929 005	929 005		
TOTAL	1 429 955	1 375 802	37 980	16 173

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

9 242

Commentaire

Variation des fonds propres 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	504 742				504 742
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves	4 407 500		17 433		4 424 933
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	17 433		474 594	17 433	442 093
Situation nette	4 929 675		492 027	17 433	5 371 768
Dotations consomptibles					
Subventions d'investissement	24 527		5 000	4 243	25 285
Provisions règlementées					
TOTAL	4 954 202		497 027	21 676	5 397 053

Commentaire

Variations des fonds dédiés

	A l'ouverture de l'exercice	Utilisations			A la clôture de l'exercice	
		Reports	Montant global	dont amort.	Transferts	Montant global
Subventions d'exploitation						
FNC CHAMPAGNE ST HILAIRE	8 511		8 511			
FRC ICE	47 000		47 000			
FRC BIODIV	50 000		50 000			
FNC LES BRANDES					11 520	11 520
TOTAL	105 511		105 511		104 520	104 520
Contributions financières d'autres organismes						
		TOTAL				
Ressources liées à la générosité du public						
		TOTAL				
TOTAL GENERAL	105 511		105 511		104 520	104 520

Variations des fonds reportés

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la clôture de l'exercice
Legs ou donations				
	TOTAL			
Donations temporaires d'usufruit				
	TOTAL			
TOTAL GENERAL				

Variations des fonds dédiés

	A l'ouverture de l'exercice	Utilisations			A la clôture de l'exercice	
		Reports	Montant global	dont amort.	Transferts	Montant global
Subventions d'exploitation						
FRC ICE					40 000	40 000
FRC BIODIV					53 000	53 000
TOTAL	105 511		105 511		104 520	104 520
Contributions financières d'autres organismes						
TOTAL						
Ressources liées à la générosité du public						
TOTAL						
TOTAL GENERAL	105 511		105 511		104 520	104 520

Variations des fonds reportés

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la clôture de l'exercice
Legs ou donations				
TOTAL				
Donations temporaires d'usufruit				
TOTAL				
TOTAL GENERAL				

Etat des provisions et dépréciations

	Montant début exercice	Augmentations ex.	Diminutions : reprises ex.	Montant à la fin de l'exercice
		Dotations ex.	Utilisées	Non utilisées
Provisions réglementées				
Provisions pour investissements				
Provisions relatives aux stocks				
Provisions relatives aux éléments d'actif				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Provisions pour risques et charges				
	- litiges			
	- amendes et pénalités			
Provisions pour risques	- pertes de change			
	- risque d'emploi			
	- autres			
Provisions pour charges sur legs ou donations				
Provisions pour pensions et obligations similaires	127 915	10 270		138 185
Provisions pour impôts				
Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres provisions pour risques et charges	153 981	123 482	153 982	123 482
TOTAL II				
Provisions pour dépréciations				
	- incorporelles			
	- corporelles			
	- Sur biens reçus par legs ou donations destinés			
Immobilisations	à être cédés			
	- Titres mis en équivalence			
	- Titres de participation			
	- autres immobilisations financières			
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients				
Sur comptes de confédérations, fédérations, unions, entités affiliées				
Sur créances reçues par legs ou donations				
Autres dépréciations				
Total III				
TOTAL GENERAL (I+II+III)				
Dont dotations et reprises :				
	- d'exploitation		133 752	153 981
	- financières			
	- exceptionnelles			

Tableau de mouvements des subventions d'investissement

Nature des subventions	Affectation	Montant à l'origine	Report au résultat de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
CONSEIL REGIONAL BACS A VENAISON		14 565	1 820	4 303
CONSEIL DEPARTEMENTAL BACS A VENAISON	5 000	9 000	1 672	3 205
VIENNE ET GARTEMPE BACS A VENAISONS		6 000	750	1 772
TOTAL	5 000	29 565	4 242	9 280

Tableau de subventions d'exploitations

Subventions	Accordées du 01/07/2023 au 30/06/2024	Dont reçues du 01/07/2023 au 30/06/2024	Solde à percevoir
	①	②	①-②
SUBVENTION GUICHET UNIQUE	45 672	45 672	
CONSEIL DEPARTEMENTAL plantation haie	11 283		11 283
SUBVENTION AGRIPHAUNE	4 688	3 253	1 435
CONSEIL DEPARTEMENTAL amelioration habitat	6 000		6 000
ETAT aide indemnisation dégâts	231 059	231 059	
SUBVENTION APPRENTIE	4 500	4 500	
CONSEIL REGIONAL maintien des chaumes	4 575		4 575
CONSEIL DEPARTEMENTAL ZNIEFF CHAMPAGNE	2 000		2 000
CONSEIL DEPARTEMENTAL maintien des chaumes	3 000		3 000
CHAMBRE AGRICULTURE plantations	6 034		6 034
Total subventions d'exploitation	318 811	284 484	34 327

Charges à payer et produits à recevoir

Charge à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le 30/06/2024	Exercice clos le 30/06/2023
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	49 323	62 930
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	241 997	218 469
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	45 462	47 655
Instruments de trésorerie		
TOTAL	336 783	329 054

Commentaire

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le 30/06/2024	Exercice clos le 30/06/2023
Créances clients, usagers et comptes rattachés	7 194	7 105
Créances reçues par legs ou donations		
Autres	37 666	28 701
Valeurs mobilières de placement		
Instruments de trésorerie		
Disponibilités		
TOTAL	44 860	35 806

Commentaire

Produits et charges constatés d'avance

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	Exercice clos le	Exercice clos le
	30/06/2024	30/06/2023
Produits :		
- D'exploitation	929 005	825 341
- Financiers		
- Exceptionnels		
TOTAL	929 005	825 341

Commentaire

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	Exercice clos le	Exercice clos le
	30/06/2024	30/06/2023
Charges :		
- D'exploitation	171 417	131 439
- Financières		
- Exceptionnelles		
TOTAL	171 417	131 439

Commentaire

Détail du résultat exceptionnel

	Solde		Variation	
	30/06/2024	30/06/2023	Montant	%
Détail du résultat exceptionnel				
Produits Exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	11 137.20	56 188.63	-45 051.43	-80.18
77520000 PRODUIT CESSION ELEMENTS ACTIF		37 000.00	-37 000.00	-100.00
77700000 SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	4 242.51	3 695.63	546.88	14.80
77880000 PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	6 894.69	15 493.00	-8 598.31	-55.50
Reprises sur provisions et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS	11 137.20	56 188.63	-45 051.43	-80.18
Charges Exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	348.70	598.47	-249.77	-41.64
67100000 CHARGES EXCEPTIONNELLES	348.70	598.47	-249.77	-41.64
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3 573.77	7 420.00	-3 846.23	-51.83
67810000 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 573.77	7 420.00	-3 846.23	-51.83
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
TOTAL DES CHARGES	3 922.47	8 018.47	-4 096.00	-51.08
RESULTAT EXCEPTIONNEL	7 214.73	48 170.16	-40 955.43	-85.02

Commentaire

Détail des comptes

Bilan Actif détaillé

ACTIF			Solde	Variation		
	Au	Au	Montant	%		
	30/06/2024	30/06/2023				
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets et droits similaires						
Autres immobilisations incorporelles	1 154.01	2 718.64	-1 564.63	-57.56		
20800000 PROGRAMMES INFORMATIQUES	123 475.36	122 395.36	1 080.00	0.88		
28080000 AMORT PROGRAMMES INFORMATIQUES	-122 321.35	-119 676.72	-2 644.63	-2.21		
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes sur immo. incorporelles						
Immobilisations corporelles						
Terrains	186 624.93	189 972.02	-3 347.09	-1.76		
21100000 TERRAINS	160 331.58	160 331.58				
21200000 AGENC. AMENAG. TERRAINS	207 001.83	207 001.83				
28120000 AMORT AGENC AMENAG TERRAIN	-180 708.48	-177 361.39	-3 347.09	-1.89		
Constructions	331 490.27	368 687.64	-37 197.37	-10.09		
21300000 SIEGE SOCIAL	1 309 250.23	1 303 645.45	5 604.78	0.43		
21311000 INSTALLATION RADIO	514.89	514.89				
21312000 AMENAGEMENT DES CONSTRUCTIONS	229 348.78	229 348.78				
28130000 AMORT SIEGE SOCIAL	-1 034 604.97	-1 002 817.09	-31 787.88	-3.17		
28131100 AMORT VITRINES	-514.89	-514.89				
28131200 AMORT AMENAGEMENT CONSTRUCTION	-172 503.77	-161 489.50	-11 014.27	-6.82		
Installations tech., matériel et outillages industriels	47 197.95	40 332.49	6 865.46	17.02		
21510000 MATERIEL OPTIQUE	21 830.32	14 150.20	7 680.12	54.28		
21511000 ARMEMENT	25 066.37	25 066.37				
21512000 AGENCEMENT AMENAGEMENT MATER.	93 415.36	85 838.56	7 576.80	8.83		
21513500 MATERIELS ANIMATION	3 873.11	3 873.11				
21514000 MATERIEL AUDIO VISUEL	25 062.93	25 062.93				
21516000 MATERIEL ENTRETIEN	2 718.73	2 718.73				
21590000 COLLECTIONS ET TROPHEES	37 537.06	37 537.06				
28151000 AMORT MATERIEL OPTIQUE	-14 913.09	-13 891.16	-1 021.93	-7.36		
28151100 AMORT ARMENENT	-24 449.22	-24 064.22	-385.00	-1.60		
28151200 AMORT AGENC AMENAG MAT. INDUS	-59 895.43	-54 612.04	-5 283.39	-9.67		
28151300 AMORT. MATERIEL ANIMATION	-3 873.11	-3 595.09	-278.02	-7.73		
28151400 AMORT MATERIEL AUDIO VISUEL	-18 919.29	-17 496.17	-1 423.12	-8.13		
28151600 AMORT MATERIEL ENTRETIEN	-2 718.73	-2 718.73				
28160000 AMORT. COLLECTION ET TROPH'ES	-37 537.06	-37 537.06				
Autres immobilisations corporelles	77 180.67	90 995.96	-13 815.29	-15.18		
21810000 AGENC. AMENAG. DIVERS	53 382.92	43 919.72	9 463.20	21.55		
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	191 329.00	191 329.00				
21830000 MAT DE BUREAU ET INFORMATIQUE	56 297.51	52 413.11	3 884.40	7.41		
21840000 MOBILIER DE BUREAU	160 944.57	159 033.29	1 911.28	1.20		
21850000 FOIRES EXPOSITIONS	75 553.98	73 047.18	2 506.80	3.43		
21860000 AGEN. AMENAG. DIVERS	5 413.82	5 413.82				
28181000 AMORT AGENC AMENAG DIVERS	-41 874.34	-39 875.32	-1 999.02	-5.01		
28182000 AMORT MATERIEL DE TRANSPORT	-151 512.60	-127 709.55	-23 803.05	-18.64		
28183000 AMORT MAT BUREAU & INFORMAT.	-47 218.18	-43 587.24	-3 630.94	-8.33		
28184000 AMORT MOBILIER DE BUREAU	-146 550.06	-144 661.90	-1 888.16	-1.31		

ACTIF			Solde		Variation
	Au	Au	Montant	%	
	30/06/2024	30/06/2023			
28185000 AMORT FOIRES EXPOSITIONS	-73 172.13	-72 912.33	-259.80	-0.36	
28188000 AMORT COFFRES FORTS	-5 413.82	-5 413.82			
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes sur immo. corporelles					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés	1 908.79	1 908.79			
27100000 PARTS SOCIALES	1 905.74	1 905.74			
27110000 PART COOPERATIVE FORESTIERE	3.05	3.05			
Prêts					
Autres immobilisations financières	840.00	840.00			
27550000 CAUTIONNEMENTS	840.00	840.00			
	TOTAL I	646 396.62	695 455.54	-49 058.92	-7.05
Comptes de liaison II					
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et encours					
Créances					
Créances clients et comptes rattachés	832 233.18	785 557.16	46 676.02	5.94	
41110000 COLLECTIF ADHERENTS	825 039.65	778 451.68	46 587.97	5.98	
41810000 USAG-FACTURES A ETABLIR	7 193.53	7 105.48	88.05	1.25	
Créances reçues par legs ou donations					
Autres	242 081.93	247 486.55	-5 404.62	-2.18	
42100000 REMUNERATION DUES AU PERSONNEL		40.06	-40.06	-100.00	
43500000 INDEMNITES JOURNALIERES	1 994.10		1 994.10	-	
46750000 PAR SUBVENTION ECO CONTRIBUTION FNC-OFB	202 421.65	218 745.99	-16 324.34	-7.46	
46870000 PRODUITS A RECEVOIR	37 666.18	28 700.50	8 965.68	31.24	
Valeurs mobilières de placement	1 700 000.00	200 000.00	1 500 000.00	750.00	
50860000 SOUSCRIPTION DAT	1 700 000.00	200 000.00	1 500 000.00	750.00	
Instruments de Trésorerie					
Disponibilité	3 601 065.55	4 598 975.24	-997 909.69	-21.70	
51200000 CRCA 4010	434 774.85	142 945.32	291 829.53	204.16	
51210000 CREDIT AGRICOLE TIMBRES	172 598.82	109 762.15	62 836.67	57.25	
51212000 CRCA LIVRET A	79 452.94	77 201.25	2 251.69	2.92	
51213000 CRCA COMPTE CSL	2 238 222.19	3 501 001.76	-1 262 779.57	-36.07	
51220000 CRCA DEGATS GIBIER	675 173.57	766 668.24	-91 494.67	-11.93	
53000000 CAISSE	593.18	1 001.52	-408.34	-40.82	
53000100 CAISSE VIENNE DEGATS	250.00	395.00	-145.00	-36.71	
Charges constatées d'avance	171 417.26	131 439.45	39 977.81	30.42	
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	171 417.26	131 439.45	39 977.81	30.42	
	TOTAL III	6 546 797.92	5 963 458.40	583 339.52	9.78
Frais d'émission d'emprunts à étaler IV					
Primes de remboursement des obligations V					
Ecart de conversion actif VI					
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	7 193 194.54	6 658 913.94	534 280.60	8.02

Bilan Passif détaillé

PASSIF			Solde	Variation		
	Au	Au	Montant	%		
	30/06/2024	30/06/2023				
FONDS PROPRES						
Fonds propres sans droit de reprise						
Fonds propres statutaires						
Fonds propres complémentaires	504 741.93	504 741.93				
10240000 APPORTS SANS DROIT DE REPRISE	504 741.93	504 741.93				
Fonds propres avec droit de reprise						
Fonds propres statutaires						
Fonds propres complémentaires						
Ecarts de réévaluation						
Réserves						
Réserves statutaires ou contractuelles	669 020.10	589 765.10	79 255.00	13.44		
10631000 RESERVES IMMOBILISEES	669 020.10	589 765.10	79 255.00	13.44		
Réserves pour projet de l'entité						
Autres réserves	3 755 912.68	3 817 734.63	-61 821.95	-1.62		
10688000 RESERVES DIVERSES	3 755 912.68	3 817 734.63	-61 821.95	-1.62		
Report à nouveau						
Excédent ou déficit de l'exercice	442 093.27	17 433.05	424 660.22	2 435.95		
	Situation nette	5 371 767.98	4 929 674.71	442 093.27		
				8.97		
Fonds propres consomptibles						
Subventions d'investissement	25 284.61	24 527.12	757.49	3.09		
13121000 SUBVENTION CONSEIL REGIONAL BACS A VENAISON	14 565.00	14 565.00				
13131000 SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL BACS A VENA...	14 000.00	9 000.00	5 000.00	55.56		
13141000 SUBVENTION VIENNE ET GARTEMPE BACS A VENAISON	6 000.00	6 000.00				
13912100 SUBVENTION INVESTISSEMENT REGION INSCRITE AU ...	-4 302.51	-2 481.88	-1 820.63	-73.37		
13913100 SUBVENTION INVESTISSEMENT DEPARTEMENT INSCR...	-3 205.48	-1 533.60	-1 671.88	-108.93		
13914100 SUBVENTION INVESTISSEMENT COMMUNE INSCRITE A...	-1 772.40	-1 022.40	-750.00	-73.39		
Provisions réglementées						
	TOTAL I	5 397 052.59	4 954 201.83	442 850.76		
				8.94		
Comptes de liaison II						
FONDS REPORTÉS ET DEDIES						
Fonds reportés liés aux legs ou donations						
Fonds dédiés	104 520.00	105 511.23	-991.23	-0.94		
19500000 REPORT EN FONDS DEDIES SUR CONTRIBUTION FINAN...	104 520.00	105 511.23	-991.23	-0.94		
	TOTAL III	104 520.00	105 511.23	-991.23		
				-0.94		
PROVISIONS						
Provisions pour risques						
Provisions pour charges	261 666.66	281 896.32	-20 229.66	-7.18		
15310000 PROVISION POUR PENSIONS ET OBLIGATIONS SIMILAI...	138 185.00	127 915.00	10 270.00	8.03		
15820000 PROVISION INDEMNITES DEGATS DE GRAND GIBIER	123 481.66	153 981.32	-30 499.66	-19.81		
	TOTAL IV	261 666.66	281 896.32	-20 229.66		
				-7.18		
DETTES						
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	63 467.09	72 709.35	-9 242.26	-12.71		
16400000 EMPRUNT AUPRES DES ETS CREDIT	63 467.09	72 709.35	-9 242.26	-12.71		
Emprunts et dettes financières diverses						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	89 898.10	112 060.62	-22 162.52	-19.78		

PASSIF			Solde		Variation
	Au	Au	Montant	%	
	30/06/2024	30/06/2023			
40110000 FOURNISSEURS	40 574.75	49 131.07	-8 556.32	-17.41	
40810000 FACTURES NON PARVENUES	49 323.35	62 929.55	-13 606.20	-21.62	
Dettes des legs ou donations					
Dettes fiscales et sociales	301 519.04	259 079.24	42 439.80	16.38	
42820000 DETTES PROV. POUR CONGES PAYES	69 592.14	58 332.19	11 259.95	19.30	
42830000 PROVISION CET	71 557.87	54 370.24	17 187.63	31.61	
42860000 AUTRES CHARGES A PAYER	21 025.95	19 125.45	1 900.50	9.94	
43110000 M.S.A.	27 423.53	23 240.88	4 182.65	18.00	
43770000 AXA PREVOYANCE SANTE	2 138.11	6 151.28	-4 013.17	-65.24	
43790000 ARIAL RETRAITE SUP	7 548.16	6 541.12	1 007.04	15.40	
43820000 CHARGES SOCIALES / CONGES	34 444.42	38 955.62	-4 511.20	-11.58	
43830000 PROVISION CHARGES SOCIALES SUR CET	35 074.14	35 418.53	-344.39	-0.97	
43860000 AUTRES CHARGES A PAYER	10 302.72	12 266.55	-1 963.83	-16.01	
44210000 PAS	1 582.00	1 644.91	-62.91	-3.83	
44400000 Etat-Impôts sur les bénéfices	17 050.00		17 050.00	-	
44710000 TAXES SUR SALAIRES	3 780.00	3 032.47	747.53	24.67	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes	46 065.66	48 113.87	-2 048.21	-4.26	
46720000 DEBITEURS DIVERS	603.50	458.50	145.00	31.59	
46860000 CHARGES A PAYER	45 462.16	47 655.37	-2 193.21	-4.60	
Instruments de trésorerie					
Produits constatés d'avance	929 005.40	825 341.48	103 663.92	12.56	
48700000 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	929 005.40	825 341.48	103 663.92	12.56	
TOTAL V	1 429 955.29	1 317 304.56	112 650.73	8.55	
Ecarts de conversion passif VI					
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	7 193 194.54	6 658 913.94	534 280.60	8.02	

Compte de résultat détaillé

COMPTE DE RESULTAT	Solde		Variation	
	30/06/2024	30/06/2023	Montant	%
Produits d'exploitation				
Cotisations	1 440 301.77	1 265 803.51	174 498.26	13.79
75611000 ADH DES ACCA & CHASSES PRIVEES	159 036.62	311 470.66	-152 434.04	-48.94
75612000 CONTRIBUTION TERRITORIALE VARIABLE	304 175.40		304 175.40	-
75620000 TIMBRE FEDERAL	412 669.00	400 960.00	11 709.00	2.92
75620200 TIMBRE TEMPORAIRE	3 530.05	3 043.32	486.73	16.00
75620300 TIMBRE TEMPORAIRE 9J	456.66	306.44	150.22	49.35
75621000 PERMIS NATIONAL	553 654.04	542 373.09	11 280.95	2.08
75621100 TIMBRE FEDERAL NAT NOUVEAUX CHASSEURS	6 780.00	7 650.00	-870.00	-11.37
Ventes de biens	27 240.34	34 068.88	-6 828.54	-20.04
70700000 VENTE DE MARCHANDISES	159.81	203.50	-43.69	-21.57
70710300 VENTES DE PIEGES	2 302.50	2 751.70	-449.20	-16.32
70710400 VENTES JACHERES FLEURIES	6 895.35	3 823.60	3 071.75	80.31
70710500 VENTES PANC REFUGE ACCA	49.00		49.00	-
70710600 VENTES PANC. "RESERVE"	21.00	5.60	15.40	250.00
70710700 VENTES PANC. "RESERVE ACCA"	1 525.00	1 096.00	429.00	39.14
70710800 VENTES PANC. "COMMUNE EN ACCA"	98.00	21.00	77.00	366.67
70710900 VENTES PAN. "CHASSE GARDEE"	630.20	805.00	-174.80	-21.74
70711100 VENTES PANC. "CHASSE EN COURS"	1 565.10	2 046.10	-481.00	-23.51
70711200 VENTES GILETS DE BATTUE		7.20	-7.20	-100.00
70711300 JALONS FLUO	108.00	122.40	-14.40	-11.48
70711400 VENTES D'ARAGNOIRS	426.60	628.80	-202.20	-32.11
70711800 VENTES DIVERSES	13 459.78	22 500.38	-9 040.60	-40.18
70750800 VENTES FORME COQUILLE CORVIDE		57.60	-57.60	-100.00
- dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de services	693 071.41	653 764.87	39 306.54	6.01
70601000 TAXE PLAN DE CHASSE	357 538.00	376 911.00	-19 373.00	-5.14
70601100 PL "ENCLOS" CODE 8/55/60	572.00	328.00	244.00	74.39
70601200 BRACELETS SANGLIERS	249 750.00	180 960.00	68 790.00	38.01
70601300 BRACELETS SANGLIERS PARC	1 440.00	1 865.00	-425.00	-22.79
70601400 UDUCR		155.00	-155.00	-100.00
70601500 BRACELETS SANGLIERS ENCLOS	2 220.00	1 338.00	882.00	65.92
70620000 REFACTURATION ASSURANCE	16 170.00	15 349.50	820.50	5.34
70681000 FORMATION STAGE SENSIBILISATIO	2 860.00	3 520.00	-660.00	-18.75
70806000 FRAIS DOSSIER PERMIS	45 595.68	49 166.95	-3 571.27	-7.26
70809000 AUTRES PRODUITS	10 604.35	17 096.58	-6 492.23	-37.98
70841000 MISE A DISPOSITION PERSONNEL FACTUREE CHASSE ...	6 321.38	7 074.84	-753.46	-10.66
- dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	318 811.14	244 681.31	74 129.83	30.30
74110000 SUBVENTION ETAT	231 059.09	170 086.37	60 972.72	35.85
74130000 SUBVENTION APPRENTIE	4 500.00		4 500.00	-
74150000 SUBVENTION GUICHET UNIQUE	45 672.00	46 568.00	-896.00	-1.92
74200000 CONSEIL REGIONAL	4 575.00		4 575.00	-
74300000 CONSEIL DEPARTEMENTAL	22 283.00	23 365.00	-1 082.00	-4.63
74810000 PROV CONTRAT AGRIFAUNE	4 687.80	3 962.58	725.22	18.29
74830000 SUBVENTION CHAMBRE D AGRICULTURE	6 034.25	699.36	5 334.89	763.23
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				

COMPTE DE RESULTAT	Solde		Variation	
	30/06/2024	30/06/2023	Montant	%
Mécénats	8 323.62	7 867.32	456.30	5.81
75420000 PROV AFAC DOSSIER ECO 255	8 323.62	7 867.32	456.30	5.81
Llegs, donations et assurances-vie				
Contributions financières	313 003.22	396 065.43	-83 062.21	-20.97
75500100 CONTRIBUTION FINANCIERE MAINTIEN CHAUMES	1 110.80		1 110.80	-
75510200 CONTRIBUTION FINANCIERE REFORME FNC GESTION A...	7 809.00	12 686.00	-4 877.00	-38.44
75510300 CONTRIBUTION FINANCIERE FNC CONVENTION SAGIR	1 493.00	2 529.00	-1 036.00	-40.96
75510400 SUBVENTION ORGANISMES LIES FNC REFORME CHAS...	80 053.00	80 053.00		
75510500 SUBVENTION ORGANISMES LIES COMPENSATION PER...	51 773.00	51 773.00		
75511000 SUBVENTION CONTRIBUTION FINANCIERE ECO DISTRIB..	57 730.00	58 865.00	-1 135.00	-1.93
75511100 SUBVENTION BIODIVERSITE FNC	11 519.85	10 000.00	1 519.85	15.20
75512000 SUBVENTION BIODIVERSITE FRC	96 599.97	97 000.03	-400.06	-0.41
75513000 SUBVENTION EAUX DE VIENNE	4 914.60	83 159.40	-78 244.80	-94.09
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	169 216.71	274 288.07	-105 071.36	-38.31
78151000 REPRISE PROVISION INDEMNITE DEGATS GRANDS GIB...	153 981.32	255 688.64	-101 707.32	-39.78
78153000 REPRISE PROVISION POUR INDEMNISATION DEPART E...		1 539.00	-1 539.00	-100.00
79100000 INDEMNITES D'ASSURANCE	10 885.11	14 090.70	-3 205.59	-22.75
79181000 REMBOURSEMENT FORMATION - SERVICE CIVIQUE	4 350.28	2 969.73	1 380.55	46.46
Utilisations des fonds dédiés	105 511.23	111 596.38	-6 085.15	-5.45
78950000 UTILISATION FONDS DEDIES SUR CONTRIBUTION AUTR...	105 511.23	111 596.38	-6 085.15	-5.45
Autres produits	1 099.98	1 652.29	-552.31	-33.41
75800000 AUTRES PRODUITS GESTION	1 099.98	1 652.29	-552.31	-33.41
	TOTAL I	3 076 579.42	2 989 788.06	86 791.36
				2.90
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	440 557.82	774 415.98	-333 858.16	-43.11
60100000 INDEMNISATIONS	413 317.48	740 347.10	-327 029.62	-44.17
60700000 ACHATS DE REPULSIFS	159.81	203.50	-43.69	-21.57
60720000 ACHAT JACHERES FLEURIES	6 895.35	3 823.60	3 071.75	80.31
60730000 ACHATS PIEGES	2 302.50	2 751.70	-449.20	-16.32
60750000 ACHATS PAN CARTES REFUGE ACCA	49.00		49.00	-
60750100 ACHATS PAN CARTES "RESERVE"	21.00	5.60	15.40	250.00
60750200 ACHATS PAN CARTES "RESERVE" ACCA	1 525.00	1 096.00	429.00	39.14
60750300 ACHATS PAN CARTES "COMMUNE EN A	98.00	21.00	77.00	366.67
60750400 ACHATS PAN CARTES "CHASSE GARDE	630.20	805.00	-174.80	-21.74
60750600 ACHATS PAN CARTES CHASSE EN COU	1 565.10	2 046.10	-481.00	-23.51
60750800 FORME COQUILLE CORVIDES		57.60	-57.60	-100.00
60751000 ACHATS "GILETS DE BATTUE"		7.20	-7.20	-100.00
60751100 ADHERENTS FORMATIONS	108.00	122.40	-14.40	-11.48
60758000 AUTRES ACHATS DIVERS	13 459.78	22 500.38	-9 040.60	-40.18
60760000 ACHATS AGRAINOIRES	426.60	628.80	-202.20	-32.11
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	635 149.43	635 040.07	109.36	0.02
60611000 FOURNITURE EAU	208.44	172.83	35.61	20.23
60612000 FOURNITURE ELECTRIQUE	13 003.42	11 866.10	1 137.32	9.58
60614000 CARBURANT	19 735.01	21 166.53	-1 431.52	-6.77
60630000 FOURNITURE D'ENTRETIEN	1 866.91	1 053.11	813.80	77.30
60640000 FOURNITURES DE BUREAU	10 192.46	7 359.72	2 832.74	38.48
60650000 PETIT EQUIPEMENT	6 761.08	8 719.02	-1 957.94	-22.46
60660000 TENUES ET VETEMENTS	2 832.26	3 634.50	-802.24	-22.09
60670000 FOURNITURE PLAN DE CHASSE	38 139.03	41 649.73	-3 510.70	-8.43
60680000 AUTRES FOURNITURES	3 911.30	4 527.85	-616.55	-13.63
61100000 SOUS TRAITANCE	35 363.38	28 596.64	6 766.74	23.66
61320000 LOCATION SALLE	965.80	1 847.50	-881.70	-47.73
61350000 LOCATION MATERIEL	18 409.96	18 884.45	-474.49	-2.51
61351000 LOCATION MATERIEL DE TRANSPORT	696.90	677.79	19.11	2.80
61352000 AUTRES LOCATIONS	5 833.21	5 739.39	93.82	1.64

COMPTE DE RESULTAT	Solde		Variation	
	30/06/2024	30/06/2023	Montant	%
61520000 ENTRETIEN REPARATION SIEGE	48 781.99	43 637.61	5 144.38	11.79
61551000 ENTRETIEN REPARATION MATERIEL	2 532.59	2 644.70	-112.11	-4.23
61552000 ENTRETIEN REPARATION VEHICULES	12 018.64	17 835.04	-5 816.40	-32.61
61560000 FRAIS DE MAINTENANCE	45 028.41	42 426.99	2 601.42	6.13
61610000 RESPONSABILITE CIVILE	10 657.00	9 448.50	1 208.50	12.78
61631000 ASSURANCE VEHICULES	3 510.20	3 516.30	-6.10	-0.17
61640000 ASSURANCES IMMEUBLES	2 613.50	2 430.50	183.00	7.53
61660000 ASSURANCE CONSEIL ADMINISTRATION	1 088.00	1 051.50	36.50	3.42
61680000 AUTRES ASSURANCES	89.51	297.27	-207.76	-69.70
61700000 ETUDES ET RECHERCHES		12 546.76	-12 546.76	-100.00
61810000 DOC. INTERNE TECHNIQUE ET GENE	1 203.15		1 203.15	-
61857100 FRAIS EXAMEN PERMIS CHASSER	3 485.50	2 148.00	1 337.50	62.29
61857200 FORMATION PRAT. PERMIS CHASSER	2 890.90	2 659.10	231.80	8.73
61858100 FORMATIONS	5 674.80	3 084.21	2 590.59	84.01
62263000 HONORAIRES AUTRES		6 100.00	-6 100.00	-100.00
62263100 HONORAIRES AVOCATS	20 983.65	5 100.00	15 883.65	311.45
62263200 HONORAIRES EXPERT + COMM. COMP	18 936.45	17 577.21	1 359.24	7.73
62263300 HONORAIRES SOCIAL	4 960.56	4 624.08	336.48	7.29
62265000 HONORAIRES ESTIMATEURS DEPARTEMENTAUX	40 130.36	47 316.31	-7 185.95	-15.19
62270000 FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX	1 007.41	1 452.40	-444.99	-30.65
62280000 FRAIS D'ANALYSES VETERINAIRES	3 645.18	2 894.23	750.95	25.95
62310000 CAMPAGNE PUBLICITAIRE	7 610.01	11 240.93	-3 630.92	-32.30
62330000 FOIRES ET EXPOSITIONS	19 590.20	31 046.28	-11 456.08	-36.90
62340000 CADEAUX ADHERENTS ET USAGERS	9 284.93	8 278.90	1 006.03	12.15
62360000 CATALOGUES ET IMPRIMES	21 511.20	21 970.47	-459.27	-2.09
62370000 PUBLICATIONS	2 945.19		2 945.19	-
62372000 ABONNEMENT "NOS CHASSES"	2 355.27	4 185.86	-1 830.59	-43.74
62380000 POURBOIRES DONS ET DIVERS	13 542.70	11 698.14	1 844.56	15.77
62410000 FRAIS DE PORT	470.94	249.28	221.66	89.16
62480000 FRAIS TRANSPORT ANIMATION SCOLAIRE	1 019.50	1 348.00	-328.50	-24.33
62510000 FRAIS DEPLACEMENTS PERSONNEL FD	6 054.50	1 976.17	4 078.33	206.43
62512000 DEPLACEMENTS DES ESTIMATEURS DEGATS	18 677.31	22 073.44	-3 396.13	-15.39
62513000 DEPLACEMENTS C.A.	21 368.47	20 298.36	1 070.11	5.27
62513100 INDEMNITE PRESIDENT	15 813.72	15 279.23	534.49	3.50
62518000 AUTRES FRAIS DE DEPLACEMENT	19 689.55	19 222.27	467.28	2.43
62560000 MISSIONS	2 123.82	3 763.87	-1 640.05	-43.57
62570000 FRAIS DE RECEPTION	26 572.21	22 024.61	4 547.60	20.64
62630000 FRAIS DE P.T.T.	32 525.74	28 549.32	3 976.42	13.93
62650000 FRAIS DE TELEPHONE	14 701.23	14 716.56	-15.33	-0.11
62780000 SERVICES BANCAIRES	6 041.88	5 574.03	467.85	8.40
62810000 COTISATION UNFDC	100.00	100.00		
62811000 COTISATION FNC	1 000.00	1 000.00		
62812000 COTIS SYNDICAT NATIONAL CHAS	3 409.10	3 922.48	-513.38	-13.08
62815000 COTIS FEDE REGIONALE CYNEGETIQ	500.00	500.00		
62818000 COTIS DIVERSES ASSOCIATIONS	175.00	216.00	-41.00	-18.98
62819000 COTISATION ONCFS STAGE SENSIBI	910.00	1 120.00	-210.00	-18.75
Aides financières	372 559.41	416 394.75	-43 835.34	-10.53
65711200 PREVENTION CULTURES A GIBIER	12 946.93	15 325.27	-2 378.34	-15.52
65711300 INSTALLATION DE BUISSONS, HAIE	11 946.25	10 810.26	1 135.99	10.51
65711400 SUBVENTION CONTRAT PG	44 169.95	41 787.06	2 382.89	5.70
65711600 SUBVENTIONS GESTION BACS A VENAISONS	76 070.92	63 115.10	12 955.82	20.53
65711700 CONTRAT MAINTIEN DE CHAUMES	10 327.50		10 327.50	-
65712100 JACHERES	65 032.28	129 926.77	-64 894.49	-49.95
65715100 AUTRES SUBVENTIONS PARTICULIER	1 390.70	1 455.70	-65.00	-4.46
65715800 SUBVENTIONS SIGNALISATION SECU	18 000.00	21 640.00	-3 640.00	-16.82
65716000 CLOTURES & MATERIEL DE	45 374.36	39 646.57	5 727.79	14.44
65716200 FONDATION NATION PROTEC HABITA	5 793.25	5 643.00	150.25	2.66
65716300 PREVENTION DEGATS REPULSIFS	19 729.83	25 015.08	-5 285.25	-21.13

COMPTE DE RESULTAT	Solde			Variation
	30/06/2024	30/06/2023	Montant	%
65719100 CONTRIBUTION FINANCIERE ECO-CONTRIBUTION GLOB..	57 730.00	58 865.00	-1 135.00	-1.93
65721000 SUBVENTION ACCA	898.00	162.00	736.00	454.32
65722000 SUBVENTION PRIVEES	3 149.44	3 002.94	146.50	4.86
Impôts, taxes et versements assimilés	65 391.42	60 315.05	5 076.37	8.42
63110000 TAXE SUR SALAIRES	39 503.04	36 313.19	3 189.85	8.78
63130000 FORMATION CONTINUE	5 791.73	5 421.23	370.50	6.84
63512000 TAXE FONCIERE	18 890.13	18 580.63	309.50	1.66
63542000 VIGNETTES ET CARTES GRISES	1 206.52		1 206.52	-
Salaires et traitements	596 578.21	526 865.56	69 712.65	13.23
64110000 TRAITEMENT DE BASE MSA	414 095.35	366 590.29	47 505.06	12.96
64120000 CONGES PAYES	11 259.95	-1 527.35	12 787.30	-837.39
64123000 DOTATION PROVISION CET	17 187.63	13 646.13	3 541.50	25.96
64128000 INDEMNITE FIN DE CONTRAT	2 786.71	942.51	1 844.20	195.55
64130000 PRIME DE RENDEMENT	43 741.97	43 124.47	617.50	1.43
64131000 PRIME DE VULGARISATION	6 917.25	6 935.18	-17.93	-0.26
64132000 PRIME DE FIN D'ANNEE	34 750.28	34 495.05	255.23	0.74
64140000 SUPPLEMENT FAMILIAL	5 236.67	5 402.32	-165.65	-3.05
64141000 INDEMNITE REPAS	55 873.20	54 136.00	1 737.20	3.21
64160000 AUTRES REMUNERATIONS	4 729.20	3 120.96	1 608.24	51.52
Charges sociales	258 705.52	252 726.50	5 979.02	2.37
64510000 MSA	212 485.20	195 363.50	17 121.70	8.76
64520000 ARIAL RETRAITE SUP	27 449.90	25 000.82	2 449.08	9.80
64560000 AXA PREVOYANCE SANTE	23 323.49	22 500.87	822.62	3.65
64580000 CHARGES / CONGES PAYES	-4 511.20	-740.33	-3 770.87	-509.59
64581000 PROVISION CS SUR PRIMES	-1 963.83	405.90	-2 369.73	-583.74
64583000 PROVISION CS SUR CET	-344.39	8 166.27	-8 510.66	-104.21
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL	2 266.35	2 029.47	236.88	11.68
Dotations aux amortissements et dépréciations	88 766.90	93 923.49	-5 156.59	-5.49
68111000 DOT AMORT IMMO INCORPORELLES	2 644.63	4 034.18	-1 389.55	-34.43
68112000 DOT AMORT IMMO CORPORELLES	86 122.27	89 889.31	-3 767.04	-4.19
Dotations aux provisions	133 751.66	153 981.32	-20 229.66	-13.14
68151000 DOTATION PROVISION INDEMNITE DEGATS DE GRAND ...	123 481.66	153 981.32	-30 499.66	-19.81
68152000 DOTATION PROV INDEMNITE FIN CARRIERES	10 270.00		10 270.00	-
Reports en fonds dédiés	104 520.00	105 511.23	-991.23	-0.94
68950000 REPORT EN FONDS DEDIES SUR CONTRIBUTION FINAN...	104 520.00	105 511.23	-991.23	-0.94
Autres charges	1 434.88	1 508.66	-73.78	-4.90
65882100 REMBOURSEMENT PERMIS DE CHASSE	1 434.88	1 508.66	-73.78	-4.90
TOTAL II	2 697 415.25	3 020 682.61	-323 267.36	-10.70
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	379 164.17	-30 894.55	410 058.72	-1 327.28

Produits financiers

Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	73 291.67	729.31	72 562.36	+1 000.00
76880000 PRODUITS FINANCIERS VIENNE DEGATS	73 291.67	729.31	72 562.36	+1 000.00
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Déficiences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				

TOTAL III **73 291.67** **729.31** **72 562.36** **9 949.45****Charges financières**

Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées	527.30	571.87	-44.57	-7.87
66110000 INTERETS SUR EMPRUNT	527.30	571.87	-44.57	-7.87
Déficiences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				

COMPTE DE RESULTAT			Solde	Variation
	30/06/2024	30/06/2023	Montant	%
TOTAL IV	527.30	571.87	-44.57	-7.79
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	72 764.37	157.44	72 606.93	46 117.21
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	451 928.54	-30 737.11	482 665.65	-1 570.30
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	11 137.20	56 188.63	-45 051.43	-80.18
77520000 PRODUIT CESSION ELEMENTS ACTIF		37 000.00	-37 000.00	-100.00
77700000 SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	4 242.51	3 695.63	546.88	14.80
77880000 PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	6 894.69	15 493.00	-8 598.31	-55.50
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
	TOTAL V	11 137.20	56 188.63	-45 051.43
				-80.18
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	348.70	598.47	-249.77	-41.64
67100000 CHARGES EXCEPTIONNELLES	348.70	598.47	-249.77	-41.64
Sur opérations en capital	3 573.77	7 420.00	-3 846.23	-51.83
67810000 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 573.77	7 420.00	-3 846.23	-51.83
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
	TOTAL VI	3 922.47	8 018.47	-4 096.00
				-51.08
	RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	7 214.73	48 170.16	-40 955.43
				-85.02
Participations des salariés VII				
Impôts sur les bénéfices VIII	17 050.00		17 050.00	-
69500000 Impôts sur les sociétés	17 050.00		17 050.00	-
Total des produits (I + III + V)	3 161 008.29	3 046 706.00	114 302.29	3.75
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	2 718 915.02	3 029 272.95	-310 357.93	-10.25
EXCEDENT OU DEFICIT	442 093.27	17 433.05	424 660.22	2 435.95

In Extenso

IN EXTENSO POITIERS PROVIDENCE
8 rue de la Providence
86000 Poitiers

www.inextenso.fr
© 2019 In Extenso & Associés

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 30 juin 2024

Présenté par Monsieur Didier BOYE, commissaire aux comptes

Didier BOYE, du Cabinet TGS France Audit, a présenté l'exercice clos au 30 juin 2024.

Voici son rapport sur les comptes annuels de la Fédération départementale des chasseurs de la Vienne, ainsi que le rapport spécial sur les conventions réglementées.

VOUS INFORME QUE CE DOCUMENT FAIT L'OBJET D'UNE PROCEDURE DE

SIGNATURE ÉLECTRONIQUE



Le présent document est établi en un (1) exemplaire original signé par voie électronique par chacune des parties, qui ont consenti à l'utilisation de ce procédé et reconnu comme totalement valable ledit procédé de signature.

La version numérique de ce document a une valeur juridique probante complète, sa re-matérialisation sur papier n'est pas nécessaire.

La signature électronique vaut signature de **toutes les pages** et en conséquence remplace le **paraphe** de chacune des pages.

Les Parties reconnaissent que le procédé technique de signature électronique mis en œuvre permet de garantir et constituer la preuve de (i) l'identification du signataire du document, (ii) la préservation de l'intégrité de son contenu. Les Parties renoncent expressément à contester la recevabilité, la validité et la force probante de la signature électronique du présent document.

Les Parties conviennent que l'acte signé ce jour (i) constituera l'original dudit acte (ii) constituera une preuve par écrit, au sens des articles 1364 et suivants du Code civil, pouvant être valablement opposée aux Parties (iii) sera susceptible d'être produit en justice en cas de litige.

Les Parties reconnaissent enfin que le présent document signé par voie électronique sera le cas échéant admis comme original devant les tribunaux et fera la preuve des contenus qu'il contient, preuve recevable, valable et opposable entre les Parties, de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante qu'un document qui revêt une signature manuscrite, conformément aux articles 1356, 1366 à 1368 du Code civil.

Les signataires ci-dessous ont signé numériquement :

Didier BOYE

✓ Certified by  yousign

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA VIENNE

Association loi 1901

*2134 route de Chauvigny
86550 MIGNALOUX BEAUVOIR*

Exercice clos le 30 juin 2024

Rapport sur les comptes annuels



Didier BOYE
Commissaire aux Comptes

Nicolas VIAUD
Commissaire aux Comptes

Adresse de correspondance : 33, Rue Charles Darwin – 79000 NIORT
Tél. : 05 49 17 83 50 – Fax : 05 49 17 83 55 – Email : niort-audit@tgs-france.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**Exercice clos le 30 juin 2024**

Aux membres de l'Association,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « **FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA VIENNE** » relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons procédé au contrôle de la correcte application des règles et méthodes comptables mentionnées dans l'annexe comptable et retenues pour l'établissement des comptes annuels, notamment pour le traitement des subventions.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux Membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à POITIERS
Pour **TGS France Audit**,

Didier BOYE
Commissaire aux Comptes

Bilan Actif

	Du 01/07/2023 au 30/06/2024		Au 30/06/2023	
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres immobilisations incorporelles	123 475	122 321	1 154	2 719
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	367 333	180 708	186 625	189 972
Constructions	1 539 114	1 207 624	331 490	368 688
Installations techniques, matériel et outillages industriels	209 504	162 306	47 198	40 332
Autres immobilisations corporelles	542 922	465 741	77 181	90 996
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	1 909		1 909	1 909
Prêts				
Autres immobilisations financières	840		840	840
TOTAL I	2 785 097	2 138 701	646 397	695 456
Comptes de liaison	II			
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et encours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	832 233		832 233	785 557
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	242 082		242 082	247 487
Valeurs mobilières de placement	1 700 000		1 700 000	200 000
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	3 601 066		3 601 066	4 598 975
Charges constatées d'avance	171 417		171 417	131 439
TOTAL III	6 546 798		6 546 798	5 963 458
Frais d'émission des emprunts	IV			
Primes de remboursement des obligations	V			
Ecarts de conversion actif	VI			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	9 331 895	2 138 701	7 193 195	6 658 914

Bilan Passif

		30/06/2024	30/06/2023
FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droit de reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires		504 742	504 742
Fonds propres avec droit de reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Ecarts de réévaluation			
Réserves			
Réserves statutaires ou contractuelles		669 020	589 765
Réserves pour projet de l'entité			
Autres réserves		3 755 913	3 817 735
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice		442 093	17 433
	Situation nette	5 371 768	4 929 675
Fonds propres consomptibles			
Subventions d'investissement		25 285	24 527
Provisions réglementées			
	TOTAL I	5 397 053	4 954 202
Comptes de liaison	II		
FONDS REPORTÉS ET DÉDIES			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés		104 520	105 511
	TOTAL III	104 520	105 511
PROVISIONS			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges		261 667	281 896
	TOTAL IV	261 667	281 896
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		63 467	72 709
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		89 898	112 061
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales		301 519	259 079
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		46 066	48 114
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance		929 005	825 341
	TOTAL V	1 429 955	1 317 305
Ecarts de conversion passif	VI		
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	7 193 195	6 658 914

Compte de résultat

	30/06/2024	30/06/2023
Produits d'exploitation		
Cotisations	1 440 302	1 265 804
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	27 240	34 069
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	693 071	653 765
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	318 811	244 681
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats	8 324	7 867
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	313 003	396 065
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	169 217	274 288
Utilisations des fonds dédiés	105 511	111 596
Autres produits	1 100	1 652
TOTAL I	3 076 579	2 989 788
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	440 558	774 416
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	635 149	635 040
Aides financières	372 559	416 395
Impôts, taxes et versements assimilés	65 391	60 315
Salaires et traitements	596 578	526 866
Charges sociales	258 706	252 727
Dotations aux amortissements et dépréciations	88 767	93 923
Dotations aux provisions	133 752	153 981
Reports en fonds dédiés	104 520	105 511
Autres charges	1 435	1 509
TOTAL II	2 697 415	3 020 683
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	379 164	-30 895
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	73 292	729
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	73 292	729
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	527	572
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	527	572
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	72 764	157
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	451 929	-30 737

Compte de résultat (Suite)

		30/06/2024	30/06/2023
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion		11 137	56 189
Sur opérations en capital			
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		TOTAL V	11 137
		56 189	
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion		349	598
Sur opérations en capital		3 574	7 420
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		TOTAL VI	3 922
		8 018	
	RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	7 215	48 170
Participations des salariés aux résultats	VII		
Impôts sur les bénéfices	VIII	17 050	
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	3 161 008	3 046 706
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	2 718 915	3 029 273
	EXCEDENT OU DEFICIT	442 093	17 433
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat		38 799	
	TOTAL	38 799	
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole		38 799	
	TOTAL	38 799	

ANNEXE

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 30/06/2024 dont le total du bilan avant répartition est de 7 193 195 Euros, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de : 442 093 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2023 au 30/06/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

PRESENTATION GENERALE

Activité de l'Association :

La fédération départementale de la chasse 86 participe à la mise en valeur du patrimoine cynégétique du département de la Vienne, à la protection et à la gestion de la faune sauvage ainsi que de ses habitats. Elles assurent la promotion et la défense de la chasse ainsi que des intérêts de leurs adhérents.

La Fédération départementale des chasseurs de la Vienne s'articule autour d'un Conseil d'Administration composé de 16 membres élus, renouvelable tous les six ans et d'un bureau, composé d'un président, de deux vice-présidents, d'un trésorier, d'un trésorier adjoint, et d'un secrétaire, élu par le Conseil d'Administration.

Quatorze salariés répartis en deux services : LES SERVICES ADMINISTRATIFS et LE SERVICE TECHNIQUE assurent le fonctionnement quotidien et les missions techniques de terrain.

La Fédération des Chasseurs est elle-même représentée au sein de la Fédération Régionale des Chasseurs de la Nouvelle AQUITAINE, qui constitue un interlocuteur privilégié à l'échelon régional, et a été associée à l'élaboration des Orientations régionales de gestion de la faune sauvage et d'amélioration de la qualité de ses habitats.

La Fédération est agréée au titre de la protection de l'environnement.

Lieu d'exploitation de l'activité de l'Association :

Le département de la Vienne (86).

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 30/06/2024 dont le total du bilan avant répartition est de 7 193 195 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 442 093 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2023 au 30/06/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits caractéristiques

La fédération départementale des chasseurs de la vienne a reçu une attribution financière exceptionnelle de la part de l'Etat pour l'aider à faire face aux indemnisation des dégâts de gibier (sur les dossiers dont l'expertise est définitive au 31/12/2023).

Le montant de cette subvention exceptionnel est de 231 059 € sur l'exercice clos au 30/06/2024.

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

NEANT

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Emprunts

Le montant restant à rembourser au 30/06/2024 est de 63 467 euros.

Contributions volontaires en nature

Le nombre d'heure de bénévolat réalisé par les administrateurs a été estimé pour l'exercice à 1 340 heures.

Ces heures ont été valorisées avec un taux horaire moyen calculé sur les salaires du 1er semestre 2024 du personnel de la fédération de chasse de la VIENNE ainsi que l'application du taux de charge sociale patronale moyen de l'exercice.

Ces prestations bénévoles ont été valorisées à 38 799 € au 30/06/2024

Régime fiscal

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun.

Un impôt sur les sociétés est cependant calculé sur ses produits de placements financiers pour 17 050 € au 30/06/2024

Rémunérations versées à certains dirigeants

Conformément au Code Général des Impôts (articles 261, 7, 1°d du CGI et 242C-1 de l'annexe II), l'entité rémunère X dirigeant (s) sans remettre en cause le caractère désintéressé de sa gestion. A ce titre, la rémunération versée à ces dirigeants au cours de l'exercice clos le 30/06/2024 s'élève à :

	Rémunérations	Avantages en nature
Directeur	62 302 €	

ANNEXE Notes complémentaires

I.F.C./ Provision pour engagements retraite

Les modalités de calcul de l'indemnité de fin de carrière sont les suivants :

> Application de la convention collective nationale des personnels des structures associatives cynégétiques;

> Base salaire moyen : 1/12 de la rémunération de la période.

> Taux d'actualisation retenu = 3.6%

> la provision inscrite au bilan correspond au montant de l'engagement au 30/06/2024 soit 138 185 euros.

La table de mortalité retenue pour le calcul de la provision est basé sur celle validé par l'INSEE 2018-2020.

Subventions d'investissements :

Les subventions d'investissements sont comptabilisées à la date de leur attribution et reprise au compte de résultat au rythme d'amortissement des immobilisations auxquelles elles se rattachent.

AUTRES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES :

> Montant global des 3 plus hautes rémunérations de la Fédération au 30/06/2024 : 156 049 euros

> Une valorisation des RTT non prises à la date de clôture est pratiquée et enregistrée en charges au 30/06/2024 :

calcul RTT au bilan : 10 238 euros

charges sur RTT : 5 152 euros

> Une valorisation des congés et jours de repos placés sur le CET (Compte Epargne Temps) à la date de clôture est pratiquée et enregistrée en charge au 30/06/2024 :

calcul CET au bilan : 71 558 €

charges sur CET : 10 303 €

> La valorisation de la provision des indemnisations à venir et des honoraires des estimateurs au 30/06/2024 a été pratiquée selon les mêmes critères que l'année précédente. Elle s'élève au 30/06/2024 à 123 482 €

> Un produit à recevoir de 202 422 €, correspondant aux contributions financières pour les projets de protection et de développement de la biodiversité, a été provisionné dans les comptes au 30/06/2024.

Etat des immobilisations

	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements
CADRE A			
Frais d'établissement et de développement			
Donations temporaires d'usufruit			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	122 395		1 080
	TOTAL	122 395	1 080
Terrains	367 333		
Constructions :	1 533 509		5 605
- Sur sol propre			
- Sur sol d'autrui			
- Générales, agencements et aménagements constructions			
Installations :	194 247		15 257
- Techniques, matériel et outillage			
- Générales, agencements et aménagements divers	43 920		9 463
- De transport	191 329		
Matériel :	211 446		5 796
- De bureau et informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers	78 461		2 507
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
	TOTAL	2 620 246	38 627
Participations évaluées par mise en équivalence			
- Participations			
Autres :	1 909		
- Titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	840		
	TOTAL	2 749	
	TOTAL GENERAL	2 745 390	39 707
CADRE B			
		Diminutions	Réévaluation légale ou éval. par mise en équival.
		Virement	Valeur brute des immos en fin d'exercice
		Cession	Valeur d'origine des immos en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement			
Donations temporaires d'usufruit			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	123 475		
	TOTAL	123 475	
Terrains	367 333		
Constructions :	1 539 114		
- Sur sol propre			
- Sur sol d'autrui			
- Gales, agencets et aménagt. const.			
Installations :	209 504		
- Techniques, matériel et outillage			
- Gales, agencets et aménagt. divers	53 383		
- De transport	191 329		
Matériel :	217 242		
- De bureau et informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers	80 968		
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
	TOTAL	2 658 873	
Participations évaluées par mise en équivalence			
- Participations			
Autres :	1 909		
- Titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	840		
	TOTAL	2 749	
	TOTAL GENERAL	2 785 097	

'Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels'

Etat des amortissements

CADRE A - Situations et mouvements de l'exercice		Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminu.	Montant en fin d'exercice
Frais d'établissement et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Autres postes d'immobilisations incorporelles		119 677	2 645		122 321
	TOTAL	119 677	2 645		122 321
Terrains		177 361	3 348		180 708
Constructions :	- Sur sol propre	1 164 821	42 802		1 207 624
	- Sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriel		153 914	8 391		162 306
Installations générales, agencements et aménagements divers		39 875	1 999		41 874
Matériel de transport		127 710	23 803		151 513
Matériel de bureau et informatique, mobilier		188 249	5 519		193 768
Emballages récupérables et divers		78 326	260		78 586
	TOTAL	1 930 258	86 122		2 016 379
	TOTAL GENERAL	2 049 934	88 767		2 138 701
CADRE B - Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires	Dérogatoire	Dotations		Reprises	Mouvement net des amort. à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et dvp.					
Donations temporaires d'usufruit					
Autres postes d'immo. incorp.					
	TOTAL				
Terrains					
Constructions :	- Sur sol propre				
	- Sur sol d'autrui				
Inst. gales, agenc. et aménag. des construc.					
Inst. tech. mat. et outil. indus.					
Inst. gales, agenc. et aménag. divers					
Matériel de transport					
Mat. de bureau et info. mob.					
Emballages récup. et divers					
	TOTAL				
Frais d'acq. de titres de particip.					
	TOTAL GENERAL				
	DOTATIONS NON VENTILEES	REPRISES NON VENTILEES		TOTAL GENERAL NON VENTILE	
CADRE C - Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices		Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dot. exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice

Etat des créances

CREANCES	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	840		840
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés	832 233	832 233	
Reçues sur legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 994	1 994	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	240 088	240 088	
Charges constatées d'avance	171 417	171 417	
TOTAL	1 246 572	1 245 732	840

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice 9 242

Commentaire

Etat des dettes

DETTES	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit : - A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	89 898	89 898		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	162 176	162 176		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	116 931	116 931		
Impôts sur les bénéfices	17 050	17 050		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés	5 362	5 362		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	46 066	46 066		
Produits constatés d'avance	929 005	929 005		
TOTAL	1 429 955	1 375 802	37 980	16 173

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

9 242

Commentaire

Variation des fonds propres 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	504 742				504 742
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves	4 407 500		17 433		4 424 933
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	17 433		474 594	17 433	442 093
Situation nette	4 929 675		492 027	17 433	5 371 768
Dotations consomptibles					
Subventions d'investissement	24 527		5 000	4 243	25 285
Provisions règlementées					
TOTAL	4 954 202		497 027	21 676	5 397 053

Commentaire

Variations des fonds dédiés

	A l'ouverture de l'exercice	Utilisations			A la clôture de l'exercice	
		Reports	Montant global	dont amort.	Transferts	Montant global
Subventions d'exploitation						
FNC CHAMPAGNE ST HILAIRE	8 511		8 511			
FRC ICE	47 000		47 000			
FRC BIODIV	50 000		50 000			
FNC LES BRANDES					11 520	11 520
TOTAL	105 511		105 511		104 520	104 520
Contributions financières d'autres organismes						
		TOTAL				
Ressources liées à la générosité du public						
		TOTAL				
TOTAL GENERAL	105 511		105 511		104 520	104 520

Variations des fonds reportés

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la clôture de l'exercice
Legs ou donations				
	TOTAL			
Donations temporaires d'usufruit				
	TOTAL			
TOTAL GENERAL				

Variations des fonds dédiés

	A l'ouverture de l'exercice	Utilisations			A la clôture de l'exercice	
		Reports	Montant global	dont amort.	Transferts	Montant global
Subventions d'exploitation						
FRC ICE					40 000	40 000
FRC BIODIV					53 000	53 000
	TOTAL	105 511		105 511	104 520	104 520
Contributions financières d'autres organismes						
	TOTAL					
Ressources liées à la générosité du public						
	TOTAL					
	TOTAL GENERAL	105 511		105 511	104 520	104 520

Variations des fonds reportés

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la clôture de l'exercice
Legs ou donations				
	TOTAL			
Donations temporaires d'usufruit				
	TOTAL			
	TOTAL GENERAL			

Etat des provisions et dépréciations

	Montant début exercice	Augmentations Dotations ex.	Diminutions : reprises ex. Utilisées	Montant à la fin de l'exercice Non utilisées
Provisions réglementées				
Provisions pour investissements				
Provisions relatives aux stocks				
Provisions relatives aux éléments d'actif				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Provisions pour risques et charges				
	- litiges			
	- amendes et pénalités			
Provisions pour risques	- pertes de change			
	- risque d'emploi			
	- autres			
Provisions pour charges sur legs ou donations				
Provisions pour pensions et obligations similaires	127 915		10 270	138 185
Provisions pour impôts				
Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres provisions pour risques et charges	153 981		123 482	123 482
TOTAL II				
Provisions pour dépréciations				
	- incorporelles			
	- corporelles			
	- Sur biens reçus par legs ou donations destinés			
Immobilisations	à être cédés			
	- Titres mis en équivalence			
	- Titres de participation			
	- autres immobilisations financières			
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients				
Sur comptes de confédérations, fédérations, unions, entités affiliées				
Sur créances reçues par legs ou donations				
Autres dépréciations				
Total III				
TOTAL GENERAL (I+II+III)				
Dont dotations et reprises :				
	- d'exploitation		133 752	153 981
	- financières			
	- exceptionnelles			

Tableau de mouvements des subventions d'investissement

Nature des subventions	Affectation	Montant à l'origine	Report au résultat de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
CONSEIL REGIONAL BACS A VENAISON		14 565	1 820	4 303
CONSEIL DEPARTEMENTAL BACS A VENAISON	5 000	9 000	1 672	3 205
VIENNE ET GARTEMPE BACS A VENAISONS		6 000	750	1 772
TOTAL	5 000	29 565	4 242	9 280

Tableau de subventions d'exploitations

Subventions	Accordées du 01/07/2023 au 30/06/2024	Dont reçues du 01/07/2023 au 30/06/2024	Solde à percevoir
	①	②	①-②
SUBVENTION GUICHET UNIQUE	45 672	45 672	
CONSEIL DEPARTEMENTAL plantation haie	11 283		11 283
SUBVENTION AGRIPHAUNE	4 688	3 253	1 435
CONSEIL DEPARTEMENTAL amelioration habitat	6 000		6 000
ETAT aide indemnisation dégâts	231 059	231 059	
SUBVENTION APPRENTIE	4 500	4 500	
CONSEIL REGIONAL maintien des chaumes	4 575		4 575
CONSEIL DEPARTEMENTAL ZNIEFF CHAMPAGNE	2 000		2 000
CONSEIL DEPARTEMENTAL maintien des chaumes	3 000		3 000
CHAMBRE AGRICULTURE plantations	6 034		6 034
Total subventions d'exploitation	318 811	284 484	34 327

Charges à payer et produits à recevoir

Charge à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le 30/06/2024	Exercice clos le 30/06/2023
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	49 323	62 930
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	241 997	218 469
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	45 462	47 655
Instruments de trésorerie		
TOTAL	336 783	329 054

Commentaire

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le 30/06/2024	Exercice clos le 30/06/2023
Créances clients, usagers et comptes rattachés	7 194	7 105
Créances reçues par legs ou donations		
Autres	37 666	28 701
Valeurs mobilières de placement		
Instruments de trésorerie		
Disponibilités		
TOTAL	44 860	35 806

Commentaire

Produits et charges constatés d'avance

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	Exercice clos le	Exercice clos le
	30/06/2024	30/06/2023
Produits :		
- D'exploitation	929 005	825 341
- Financiers		
- Exceptionnels		
TOTAL	929 005	825 341

Commentaire

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	Exercice clos le	Exercice clos le
	30/06/2024	30/06/2023
Charges :		
- D'exploitation	171 417	131 439
- Financières		
- Exceptionnelles		
TOTAL	171 417	131 439

Commentaire

Détail du résultat exceptionnel

	Solde		Variation	
	30/06/2024	30/06/2023	Montant	%
Détail du résultat exceptionnel				
Produits Exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	11 137.20	56 188.63	-45 051.43	-80.18
77520000 PRODUIT CESSION ELEMENTS ACTIF		37 000.00	-37 000.00	-100.00
77700000 SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	4 242.51	3 695.63	546.88	14.80
77880000 PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	6 894.69	15 493.00	-8 598.31	-55.50
Reprises sur provisions et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS	11 137.20	56 188.63	-45 051.43	-80.18
Charges Exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	348.70	598.47	-249.77	-41.64
67100000 CHARGES EXCEPTIONNELLES	348.70	598.47	-249.77	-41.64
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3 573.77	7 420.00	-3 846.23	-51.83
67810000 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 573.77	7 420.00	-3 846.23	-51.83
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
TOTAL DES CHARGES	3 922.47	8 018.47	-4 096.00	-51.08
RESULTAT EXCEPTIONNEL	7 214.73	48 170.16	-40 955.43	-85.02

Commentaire

VOUS INFORME QUE CE DOCUMENT FAIT L'OBJET D'UNE PROCEDURE DE

SIGNATURE ÉLECTRONIQUE



Le présent document est établi en un (1) exemplaire original signé par voie électronique par chacune des parties, qui ont consenti à l'utilisation de ce procédé et reconnu comme totalement valable ledit procédé de signature.

La version numérique de ce document a une valeur juridique probante complète, sa re-matérialisation sur papier n'est pas nécessaire.

La signature électronique vaut signature de **toutes les pages** et en conséquence remplace le **paraphe** de chacune des pages.

Les Parties reconnaissent que le procédé technique de signature électronique mis en œuvre permet de garantir et constituer la preuve de (i) l'identification du signataire du document, (ii) la préservation de l'intégrité de son contenu. Les Parties renoncent expressément à contester la recevabilité, la validité et la force probante de la signature électronique du présent document.

Les Parties conviennent que l'acte signé ce jour (i) constituera l'original dudit acte (ii) constituera une preuve par écrit, au sens des articles 1364 et suivants du Code civil, pouvant être valablement opposée aux Parties (iii) sera susceptible d'être produit en justice en cas de litige.

Les Parties reconnaissent enfin que le présent document signé par voie électronique sera le cas échéant admis comme original devant les tribunaux et fera la preuve des contenus qu'il contient, preuve recevable, valable et opposable entre les Parties, de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante qu'un document qui revêt une signature manuscrite, conformément aux articles 1356, 1366 à 1368 du Code civil.

Les signataires ci-dessous ont signé numériquement :

Didier BOYE

✓ Certified by  yousign

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA VIENNE

Association loi 1901

*2134 route de Chauvigny
86550 MIGNALOUX BEAUVOIR*

Exercice clos le 30 juin 2024

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES



— AUDIT —

Didier BOYE
Commissaire aux Comptes

Nicolas VIAUD
Commissaire aux Comptes

Adresse de correspondance : 33, Rue Charles Darwin – 79000 NIORT
Tél. : 05 49 17 83 50 – Fax : 05 49 17 83 55 – Email : niort-audit@tgs-france.fr

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 30 juin 2024**

Aux membres de l'association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I - CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

II - CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE

Nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention II –1 Remboursement des frais de déplacements**Personnes concernées :**

Les administrateurs de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Vienne.

Nature et objet :

Les administrateurs sont indemnisés de leur frais de déplacements aux différents conseils ou pour les missions qui leur sont confiées.

Modalités :

Pour l'exercice 2024, le montant des remboursements s'élève à un total de 21 368,47 €, soit par administrateur :

- Pour Monsieur BARRAULT, 380,57 €
- Pour Monsieur BOIRON, 506,07 €
- Pour Monsieur BOISSONNET, 360,35 €
- Pour Monsieur CORNU, 591,05 €
- Pour Monsieur CUAU, 6 838,10€
- Pour Monsieur DONGUY, 2 576,81 €
- Pour Monsieur FAYOUX, 2 011,04 €
- Pour Monsieur GARNIER, 76,67 €
- Pour Monsieur GILET, 2 120,28 €
- Pour Monsieur MAITRE, 639,85 €
- Pour Monsieur NALLET, 996,71 €
- Pour Monsieur REITZ, 1 151,58 €
- Pour Monsieur ROBERT, 1 900,72 €
- Pour Monsieur SAVY, 1 218,67 €

Convention II –2 **Indemnité du Président**

Personne concernée :

M. CUAU, Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Vienne.

Nature et objet :

Le Président reçoit une indemnité de fonction.

Modalités :

Pour l'exercice 2024, le montant s'élève à 15 813,72 €.

Fait à POITIERS

Pour **TGS France AUDIT**,

Didier BOYE
Commissaire aux Comptes

Le trésorier demande si des adhérents ont des observations à formuler sur les comptes rendus financiers et les deux conventions.

Dans la négative, l'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice 2023/2024. Elle approuve également les deux conventions appliquées durant l'exercice 2023/2024 et elle donne quitus aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2023/2024.

RESOLUTIONS

Le trésorier propose ensuite de soumettre au vote les 8^e et 9^e résolutions : l'ajustement des réserves immobilisées et l'affectation du résultat.

- L'Assemblée Générale décide d'ajuster les réserves immobilisées au montant net des immobilisations figurant à l'actif au 30/06/2024, après déduction des titres de portefeuille immobilisés et des subventions d'investissements reçues, de la manière suivante

Comptes de réserves avant 1ère affectation

Réserves immobilisées	669 020 €
Autres réserves	3 755 912 €
Total	4 424 932 €

Comptes de réserves après 1ère affectation

Réserves immobilisées	619 202 €
Autres réserves	3 805 730 €
Total	4 424 932 €

La résolution est adoptée.

- L'Assemblée générale décide ensuite d'affecter le résultat de l'exercice de la Fédération Départementale des chasseurs de la Vienne de **442 093 €** en plus des autres réserves.

La résolution est adoptée.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2025-2026

Présenté par Monsieur Alain SAVY, Trésorier

Le budget prévisionnel 2025/2026 allant du 1er juillet 2025 au 30 juin 2026, proposé à l'approbation de l'Assemblée Générale, regroupe les dépenses évaluées de fonctionnement et celles envisagées en matière de gestion des espèces petit et grand gibier, de communication et de formation, et d'autre part les ressources nécessaires, dont l'essentiel est constitué de la cotisation fédérale acquittée par les chasseurs à l'occasion de la validation annuelle de leur permis de chasser.

Tout comme pour le rapport financier, la présentation de ce budget est au format vidéo.

Lancement de la vidéo.

Le Budget prévisionnel de la saison 2025/2026 est approuvé par l'assemblée.

DECISIONS

Le président donne la parole au Trésorier afin qu'il fasse procéder au vote des cotisations fédérales suivantes :

- Cotisation départementale Annuelle à **75 €**,
- Cotisation départementale *3 jours au quart de la cotisation annuelle*,
- *Cotisations départementale 9 jours à la moitié de la cotisation annuelle*.
- *Jeune chasseur à 30 €*

L'Assemblée générale a décidé d'approuver cette résolution.

Ont été votées également, pour la saison 2025/2026, la cotisation territoriale au tarif de **114,80 €** pour le droit fixe ainsi que les tarifs des bracelets de plan de chasse et de sanglier :

- Plan de chasse milieu ouvert =
 - Cerf = **90 €**
 - Biche – Daguet et BDF = **70 €**
 - Faon = **50 €**
 - Bracelet de remplacement = **90 €**
 - Cervidé milieu clos = **80 €**
 - Chevreuil = **15 €**
 - Daim = **10 €**
- Plan de chasse clos = **pas de modification**
- Sanglier milieu ouvert = **15 €**
- Sanglier milieu clos = **5 € pas de modification**

Cotisation à l'hectare différenciée

Pour pouvoir assurer les charges budgétaires de la Fédération :

L'Assemblée Générale vote pour la cotisation à l'hectare différenciée selon les dégâts à la commune avec 5 niveaux (diminution de 0,10 €/ha par tranche) : **0,3 €/ha (dégâts ≤ 0 ha), 0,4 €/ha (dégâts > 0 ha et ≤ 1 ha), 0,5 €/ha (dégâts > 1 ha et ≤ 5 ha), 0,6 €/ha (dégâts > 5 ha et ≤ 10 ha) et 0,7 €/ha (dégâts > 10 ha)**

Cooptation d'un nouvel administrateur

Conformément à l'article 5 des statuts de la Fédération des Chasseurs et pour donner suite à la démission de Patrick MARTIN, l'Assemblée Générale s'est prononcée sur la cooptation de Mr Fabrice GARNIER, représentant les ACCA et AICA du massif n° 11 par **6 827 voix Pour, 191 Contre et 286 Nuls et Blancs**.

Vœu présenté par l'Amicale des ACCA et AICA de la Vienne

L'Amicale des ACCA et AICA de la Vienne demande à la Fédération des Chasseurs de la Vienne de faire les démarches pour que la formation sécurité en battue apparaisse sur la validation annuelle à l'identique de la formation décennale.

L'Assemblée Générale s'est exprimée favorablement en faveur de ce vœu par **6 883 voix pour, 135 contre et 286 nuls et blancs.**

Information nouvelle embauche

Le président Michel CUAU a pris la parole pour informer l'assemblée d'une nouvelle embauche à la Fédération. « *Comme vous le savez, Alex CHANTELOUP, technicien en charge des massifs de gestion cynégétiques n°3 et 5 a souhaité réorienter son avenir professionnel et a donc quitté notre fédération en 2025. Afin de palier à ce départ, le Conseil d'administration a fait le choix de procéder au recrutement d'un nouveau technicien. A compter du 1^{er} juillet 2025, Quentin MARTEAU, actuellement en contrat d'apprentissage à la Fédération, rejoindra l'équipe technique fédérale. Il aura en charge la gestion des massifs 4 et 5. Par conséquent, il y aura une nouvelle répartition des massifs. A compter du début de la saison 2025-2026, Bruno DENJEAN assurera la gestion des massifs 3 et 6 et Thomas CHAMBARD celle des massifs 8 et 10.* »

RAPPORT DE LA COMMISSION PETIT GIBIER

Présenté par son responsable Monsieur Joël GILET

Mesdames, Messieurs, Chers Amis Chasseurs,

J'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter le rapport d'activité de la Commission Petit Gibier.

L'aménagement des territoires :

Pour 2023/2024, la Fédération a renouvelé son programme de maintien des chaumes de céréales. Compte tenu du succès de cette opération, ce programme sera reconduit la saison prochaine avec un objectif de 1 000 ha.

Dans son programme de plantations de haies et bosquets, la Fédération vous accompagne technique et financièrement. Cette opération permet de financer environ 4 500 arbres/an avec le soutien financier du Conseil Départemental de la Vienne et de l'AFAC-Agroforesterie.

La gestion des sites de la Fondation pour la préservation de la nature :

Crée à l'initiative des chasseurs, la Fondation pour la préservation de la nature, permet d'agir pour la conservation et la sauvegarde de milieux menacés.

Durant la saison 2023/2024, la Fédération a concentré ses actions sur les sites de St Pierre de Maillé et de Champagné St Hilaire.

Pour en savoir plus sur ce programme, je vous propose une vidéo de quelques minutes qui vous présentera les actions menées par la Fédération et ses partenaires sur le site de Champagné St Hilaire.

Lancement de la vidéo sur le programme Champagné St Hilaire

Programme Contrat Petit Gibier :

Pour les contrats petit gibier, nous sommes toujours à la recherche de nouveaux territoires. L'aide annuelle va de 250 € à plus de 2 000 € en fonction des engagements et des actions sur le terrain. C'est pourquoi, je vous invite à prendre contact avec le technicien de votre secteur pour étudier les actions envisageables.

Le blaireau :

Pour 2024, la Fédération poursuit le suivi de cette espèce aussi bien au niveau des prélèvements, des indices de présence que des dégâts agricoles. 640 signalements de dégâts répartis sur 167 communes pour un préjudice estimé à plus de 421 500 € (contre 220 000 €) ont été comptabilisés.

596 blaireaux ont été prélevés contre 300 la saison dernière. Cette importante augmentation concerne principalement les chasses particulières et les collisions routières, les prélèvements par la chasse à tir et la vénerie étant stables.

Il est impératif que l'ensemble du monde cynégétique et agricole se mobilise, si nous souhaitons retrouver des périodes complémentaires pour la vénerie de cette espèce. Il faut des données chiffrées sur les prélèvements et les dégâts, pour ce faire merci de renvoyer vos bilans de prélèvements et attestations de dommages.

Le classement ESOD :

Pour justifier du classement ESOD d'une espèce, la Fédération doit apporter de solides arguments. Il est important que le suivi de ces espèces soit le plus régulier possible. Ce dernier, se réalise au travers des dégâts causés et des prélèvements. Nous allons prochainement devoir renouveler le dossier de classement des espèces du groupe 2, pour ce faire merci de nous renvoyer vos bilans de prélèvements et attestation de dommages.

Le lièvre :

Pour la saison 2024/2025 on note une diminution des prélèvements avec 7 562 prélèvements contre 7 986 la saison dernière.

Cette diminution constatée dans les prélèvements semble également se retrouver dans la plupart des comptages réalisés cet hiver sur le département.

L'analyse des populations de lièvres au travers des Indices Nocturnes montre des valeurs comprises entre 2.68 et 8.46 lièvres au kilomètre pour 2024.

INTERVENTION GESTION DES SITES

Après la présentation de Joël GILET, une vidéo a été présentée à l'assemblée concernant la gestion des sites de la Fondation nationale.

RAPPORT DE LA COMMISSION GRAND GIBIER

Présenté par son responsable Monsieur Olivier DONGUY

Mesdames, Messieurs, Amis Chasseurs,

J'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter le rapport d'activité de la Commission Grand Gibier et Sécurité à la chasse.

Sécurité :

La sécurité doit rester notre priorité. La Fédération maintiendra l'opération mirador très appréciée la saison prochaine.

Les chevreuils :

Nous venons de débuter le quatrième plan de chasse triennal et les retombées sont plus que bénéfiques. Grâce à la souplesse de ce plan, les chasseurs ont la capacité de pouvoir gérer leur population de chevreuils et de réaliser leur plan de chasse.

Malgré tout, il y a quelques règles à respecter, notamment concernant le pourcentage de prélèvement par saison. En effet, bien que vous ayez la possibilité de réaliser entre 25% et 40% du total de l'attribution par saison, nous vous invitons à rester au plus proche d'un prélèvement annuel d'environ 30%. Je vous invite également à rester au plus proche de la règle des tiers en ce qui concerne la répartition qualitative des prélèvements (1/3 de jeunes, 1/3 de brocards et 1/3 de chevrettes).

Pour 2024/2025 ce sont 5 444 chevreuils qui ont été prélevés contre 7 476 la saison dernière, soit une diminution de 27%. Ces prélèvements représentent 24% de l'attribution triennal de 22 376 chevreuils pour la période 2025/2028.

Les cervidés :

Pour 2024/2025, 3 546 bracelets ont été attribués contre 3 250 la saison précédente, soit une augmentation d'environ 9 %. Le taux de réalisation est de 82 % avec 2 917 animaux prélevés contre 2 678 la saison dernière. Avec ces réalisations la Vienne est aujourd'hui le cinquième département au niveau national.

Concernant les ICE. C'est un travail conséquent qui représente plus de 1 278 heures effectuées par le service Technique, soit 183 jours, et qui est rendu possible grâce aux 612 bénévoles représentant 7 344 heures. Pour mieux comprendre le programme ICE, je vous propose une courte vidéo explicative.

Pour mieux comprendre le fonctionnement des ICE, je vous propose de visionner une courte vidéo.

Lancement de la vidéo sur les ICE

Les agents de l'OFB sont intervenus à plusieurs reprises pour des écarts à la réalisation du plan de chasse. 15 cas ont fait l'objet de la pose d'un bracelet de remplacement ; ce qui a permis aux chasseurs de récupérer la venaison mais surtout d'éviter un procès-verbal et les mesures qui l'accompagnent.

Les sangliers :

En 2024/2025, 8 016 animaux ont été prélevés contre 8 395 l'année précédente à la même période, soit une diminution de 5 %.

Depuis 2018, la Fédération participe à l'observatoire sanglier afin de suivre et comprendre la dynamique de la population de sanglier et notamment la relation entre les glandées et la reproduction du sanglier. Sur les 5 dernières saisons 510 tractus ont été collectés. L'analyse comparative des glandées de 2023/2024 et 2024/2025 met en avant une influence sur le niveau de la reproduction des laies. Pour 2024/2025 avec une forte glandée, la reproduction semble beaucoup plus active.

Les dégâts :

La croissance de l'espèce sanglier a une incidence sur la surface des dégâts aux cultures. Pour 2024/2025, les superficies détruites sont de 602 ha pour 548 ha la saison précédente, soit une augmentation de 10%. Ces dégâts sont principalement causés par l'espèce sanglier qui représente 64% des superficies détruites, le cerf représentant 35% et le chevreuil 1%.

Pour 2024/2025, le montant des indemnisations versées aux agriculteurs est de 400 000 € contre 425 000 € la saison précédente soit une diminution de 6%.

Concernant la répartition géographique de ces dégâts, la situation est très variable selon les massifs de gestion. Cette problématique des dégâts de grand gibier est très localisée sur l'ensemble des 290 communes du département, 161 sont concernées et 20 cumulent 50% de la superficie détruite. Une commune dépassant les 37 ha détruits.

Valorisation de la venaison :

Cette année, 2 opérations ont été organisées, elles ont permis la valorisation d'environ 70 carcasses de grand gibier. Pour faciliter les opérations de collectes de cette venaison, la Fédération a déployé 3 centres de collecte agréés par les services de la DDSPP.

Suivi sanitaire de la faune sauvage :

Sur le plan sanitaire lié au grand gibier, cette année la fédération s'est engagée dans un partenariat avec le GDS 86 pour la réalisation d'une étude sur la présence potentielle de la BVD (diarrhée virale bovine) sur les cervidés. Pour 2024, 165 échantillons ont été collectés et les résultats sont tous négatifs.

La recherche au sang :

Avec 13 conducteurs agréés UNUCR sur le département.

On note pour 2024 au total 328 sorties dont pour les chevreuils 34 sorties et 21 réussites, pour les sangliers 141 sorties avec 37 réussites et pour les cervidés 150 sorties avec 55 réussites.

Je vous rappelle que leurs interventions sont entièrement bénévoles.

RAPPORT DE LA COMMISSION FORMATION

Présenté par son responsable Monsieur Bernard REITZ

Face aux évolutions et aux attentes de la société, les chasseurs doivent s'adapter en permanence et évoluer pour rendre la chasse utile et durable. Les chasseurs doivent démontrer leurs compétences en matière de gestion de la faune sauvage, des milieux naturels et de préservation de la biodiversité.

Pour cela, la FDC 86 propose des formations s'inscrivant dans un cadre réglementaire précis, mais également d'autres formations destinées à parfaire les connaissances et les compétences du chasseur.

Pour ce faire, ce sont plus de 10 formations et plus de 260 journées de formation qui sont proposées par an.

Toutes les formations de la Fédération sont gratuites et seront reconduites pour la prochaine saison 2025/2026.

Les dates et les bulletins d'inscription sont disponibles sur le site Internet de votre Fédération.

Vous pouvez vous inscrire en ligne sur votre profil adhérent et visualiser en temps réel les disponibilités.

Concernant plus spécifiquement les formations théoriques et pratiques de préparation à l'examen du permis de chasser : la Fédération collabore à l'organisation matérielle de l'examen du permis de chasser.

Il appartient à la Fédération de former les candidats à l'examen, suivant un programme national. Pour 2024, cela représente 327 candidats avec un taux de réussite de 79%.

Pour la sécurité en battue, attention, nous sommes dans la dernière ligne droite du schéma départemental et tous les organisateurs de battues devront avoir suivi cette formation avant 2026.

Votre Fédération, a mis en place la formation décennale sécurité à la chasse. Tous les 10 ans, chaque chasseur devra suivre une remise à niveau. Cette formation peut être réalisée localement ; il vous suffit de regrouper une quarantaine d'adhérents dans une salle et nous nous déplacerons pour assurer cette formation.

A ce jour, 4 220 personnes ont réalisé cette formation soit 37 % des chasseurs. Les formations sécurité décennale en présentiel ont rencontré un réel succès avec 2 369 participants et de nouvelles dates vous seront de nouveau proposées pour 2025.

En plus de ces formations, quatre stages de sensibilisation aux règles de sécurité à la chasse et de gestion de la faune sauvage, ont été organisés à la Fédération sous l'autorité du Procureur de la République, en collaboration avec le service départemental de l'OFB. Pour 2024, une trentaine de personnes ont participé à ces stages.

Avant de conclure, je tiens à remercier les personnels de la Fédération ainsi que le Président Michel CUAU et Olivier DONGUY pour la qualité du travail effectué avec un taux de réussite significatif.

Je tiens également à remercier l'association des piégeurs, l'association des chasseurs à l'arc ainsi que l'association des gardes particuliers qui participent activement à la réalisation de ces formations.

Mais aussi à l'Académie des Sciences pour l'invitation à une journée de chasse au grand gibier à l'adresse des plus méritants des candidats au permis de chasser.

RAPPORT DE LA COMMISSION COMMUNICATION

Présenté par son responsable Monsieur Pascal FAYOUX

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Chers Amis Chasseurs,

La communication est un des piliers de toutes les actions entreprises par la Fédération. Elle participe à informer les adhérents, le grand public et les diverses collectivités des actions menées par les chasseurs.

Opération de recyclage des cartouches et douilles usagées

Ce programme consiste en la collecte par le biais de conteneurs dédiés des diverses cartouches et douilles usagées utilisées par les chasseurs lors des actions de chasse. Dans un premier temps, les sacs (bigs bags) de collecte ont été disposés sur un seul lieu à savoir le siège de la Fédération des Chasseurs. Vous pouvez donc venir déposer vos cartouches et /ou vos douilles usagées dans les contenants mis à votre disposition.

Lancement de la vidéo de synthèse de l'opération.

Les Journées Saint Hubert :

La Fédération a renouvelé les traditionnelles journées St Hubert qui cette année étaient organisées sur le territoire de l'ACCA de St Georges les Baillargeaux. L'édition 2024 a été marqué par la victoire de Mr Mickaël DURAND dans la catégorie chasseurs avec chien d'arrêt et de Mme Alyssone Mestais dans la catégorie chasseresse avec chien d'arrêt.

Pour les journées St Hubert de 2025 et les années à venir, si des territoires sont intéressés pour nous accueillir, il vous suffit de nous le signaler en contactant le secrétariat de la Fédération.

Les outils numériques :

Les outils dématérialisés sont devenus les premiers vecteurs de communication auprès des chasseurs, mais aussi du grand public.

Avec la suppression des cartons de tirs « papier » pour les sangliers et les cervidés, ce sont plus de 17 500 cartons de tirs qui ont été saisis par voie dématérialisée par plus de 1 200 adhérents. Plus de 800 territoires réalisent également leurs demandes de plan de chasse grand gibier par voie dématérialisée.

Cette année, l'offre de service a été complétée avec la création d'une section dégâts permettant de suivre l'évolution des déclarations et des expertises sur les divers territoires.

Une section dédiée à la cartographie dynamique a été mise en place permettant aux responsables de territoires de cartographier les lignes de tirs, les postes de battues et autres aménagements cynégétiques.

Lancement de l'opération « J'aime la nature propre » :

En 2023/2024, la Fédération des Chasseurs de la Vienne a décidé de prendre part à cet événement à l'initiative de la Fédération Nationale.

Pour cette seconde édition, ce sont plus de 30 territoires réunissant 900 participants dont 300 enfants qui ont participés. Cela a permis de collecter 89 m³ et 12 tonnes de déchets.

Lancement de la vidéo de synthèse de l'opération.

Afin de mettre en avant l'implication des chasseurs dans cette « belle » opération, je vais remettre deux prix au territoire qui a collecté la plus grande quantité de déchets et à celui qui a réuni le plus de participants. Appel de l'ACCA de St Sauvant représenté par son président Mr Ulrich DAMASE (2 tonnes de déchets collectés) et de l'ACCA de St Maurice la Clouère représenté par son président Mr Jean Pierre QUERAUD (140 participants).

Avec l'ensemble de ces actions, nous espérons ainsi remonter ou du moins stabiliser nos effectifs.

OPERATION « NATURE PROPRE »

Suite à la présentation du rapport de la commission communication, Pascal FAYOUX et Juliane PRIOTON ont procédé à la remise des prix pour l'opération « Nature propre ».

RAPPORT DE LA COMMISSION GESTION DES TERRITOIRES

Présenté par son responsable Monsieur Pascal FAYOUX

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Chers Amis,

J'ai l'honneur de vous présenter le bilan de l'activité de la commission gestion des territoires pour l'année 2023/2024.

Pour l'année 2024, ce sont 53 demandes de modifications de territoires qui ont été enregistrées. La majorité concerne des retraits pour opposition cynégétique pour la création ou l'agrandissement de territoires « privés ».

Sur les trois dernières années, on observe une hausse des demandes pour les retraits de superficie, les résorptions d'enclaves et les intégrations de terres. On constate également une diminution des oppositions à la pratique de la chasse par rapport à N-1.

S'agissant des réserves de chasse des ACCA, six ACCA et AICA, lors des prochaines Assemblées Générales, ce sont 215 projets de réserves qui vont être votés.

Pour rappel, vos réserves doivent être validées par les administrateurs et les techniciens de votre massif avant d'être votées lors de votre Assemblée Générale. Par conséquent, et au vu du nombre conséquent de renouvellement cette année, il convient de contacter Christophe DELAROCHE à la Fédération, pour fixer un rendez-vous et ainsi établir un ou plusieurs projets de réserves.

Nouveauté, pour la saison 2025, un nouveau logiciel de gestion et de suivi des ACCA sera mis à votre disposition. Ce logiciel destiné à simplifier vos démarches administratives vous permettra d'assurer :

La gestion, la rédaction, l'envoi et la validation des RIC en ligne,

La gestion des chasseurs et des sociétaires,

La gestion des cartes de sociétaires, des cotisations, des dates de chasse, des quotas, et des amendes au règlement intérieur,

La préparation et convocation à l'AG,

La gestion de la comptabilité des ACCA.

Pour faciliter l'utilisation de ce « logiciel en ligne », des formations seront organisées en mai et un tutoriel sera mis à votre disposition. Dates et inscriptions disponibles en ligne sur notre site internet.

Ce logiciel pourra également être utilisé par les autres formes associatives de territoires privées et ou communales.

Comme vous avez pu le constater, cette nouvelle année de « Gestion des ACCA » a été riche en réalisation.

INTERVENTIONS

Avant de clore l'Assemblée générale, le Président donne la parole à Mr Joëlle PELTIER, vice-présidente déléguée en charge du climat et de développement durable du Conseil départemental, puis à Nicolas TURQUOIS, député et à Corinne BORD, directrice de cabinet du Préfet de la Vienne.

REMISE DES MEDAILLES

Pour clore l'assemblée générale, des médailles sont remises par les administrateurs de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Vienne.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21 h.